



Bulletin Officiel

N° 5845 Lundi 29 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

2-3

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK

4-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA

14-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE -

19-24

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE

25-27

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -
COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -
AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

28-33

34

35-39

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »
ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

40-45

46-50

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

51

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

52-53

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB TUNISIAN BANK - ATB -
ARAB BANKING CORPORATION - ABC-
COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR - COTUNACE -

54

55

56

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR - COTUNACE -

57-58

INFORMATIONS POST AGO

MODERN LEASING
ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-
ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-

59-61

62-65

66-68

APPEL A CANDIDATURE

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

69-77

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCL -
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
SICAV BNA
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

78

79

79

80

80

81

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

82-83

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS - UNIMED
- ONE TECH HOLDING - OTH -
- AIR LIQUIDE TUNISIE
- ALUBAF INTERNATIONAL BANK
- MAC HORIZON 2022 FCP
- MAC EPARGNANT FCP
- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ONE TECH HOLDING - OTH -
- AIR LIQUIDE TUNISIE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**
 - L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
 - Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
 - Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
 - Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

Ainsi, pour l'exercice comptable 2018, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de

- Suite -

prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C** : Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions ENNAKL Automobiles et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 25-04-2019.

Il est à rappeler que le contrat de liquidité d'ENNAKL Automobiles est entré en vigueur le 26-04-2018. Il était composé de 300 000 titres ENNAKL Automobiles et de 3 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 25-04-2019, ce contrat est composé de 551 202 titres ENNAKL Automobiles et de 333 351.645 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'ENNAKL Automobiles vont mettre en œuvre à compter du 30-04-2019 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions ENNAKL Automobiles et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 300 000 titres ENNAKL Automobiles et de 3 000 000 dinars de liquidité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

Indicateurs d'activité	Unité	1 ^{er} TR 2019	1 ^{er} TR 2018	2 ⁰¹⁹ (pro)
Nombre de passagers transportés	Passager	781 746	775 353	
<i>Régulier + supplémentaire</i>	<i>Passager</i>	<i>758 116</i>	<i>753 711</i>	
<i>Charter + pèlerinage</i>	<i>Passager</i>	<i>23 630</i>	<i>21 642</i>	
Nombre d'heures de vol Charter	Heures	733	679	
Nombre d'heures de vol louées	Heures	184	8	
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)	Milliers	1 297 146	1 258 221	
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)	Milliers	1 679 498	1 701 035	
Coefficient de remplissage	%	77,2%	74,0%	
Coefficient de chargement	%	75,4%	64,4%	
Tonnage Fret et poste	Tonne	1 767	1 971	
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne Kilometre	134 878	131 594	
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne Kilometre	178 831	204 320	
Part du Marché	%	41,3%	47,0%	
Ponctualité Flotte	%	36,5%	45,5%	
Utilisation Flotte (3)	Heures/jour/ avion	8,4	8,3	
Recette moyenne / passager (vols réguliers) (3) (5)	Dinars	307	281	
Recette moyenne / heures de vol (charters) (3)	Dinars	12 895	12 701	
Revenus du transport par catégorie (3) (4)	MD	304,746	283,659	
<i>Activité régulière + supplémentaire (3) (4)</i>	<i>MD</i>	<i>286,458</i>	<i>265,409</i>	
<i>Activité charter + pèlerinage*(3)</i>	<i>MD</i>	<i>9,452</i>	<i>9,480</i>	
<i>activité fret+poste*(3)</i>	<i>MD</i>	<i>8,836</i>	<i>8,770</i>	
Dépense assistance commerciale	MD	25,507	21,220	
Dépenses Assistance Catering	MD	8,966	7,820	
Redevances Aéroportuaires (3)	MD	90,921	79,280	
Loyer Avions	MD	1,574	0,071	
Assurances Avions (3)	MD	2,379	1,728	
Charges d'entretien et réparation (3)	MD	8,787	12,029	
Dépenses Carburants (3)	MD	90,052	78,165	
Charges de personnel (2) (3)	MD	55,911	50,264	
Amortissements Avions (3)	MD	26,795	30,223	
Effectif	Employé	3 623	3 697	
Nombre d'avions en exploitation (au 31/03/2019)	Avion	28	28	
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>	<i>Avion</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	
<i>Avions en Leasing</i>	<i>MD</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	102,062	96,590	
Endettement	MD	1 078,456	1 020,830	
Charges Financières	MD	6,146	4,910	
Redevances de leasing (principal)	MD	25,338	21,531	
Produits financiers	MD	0	0,078	

- Suite -

Remarques

- (1) Les chiffres relatifs aux rubriques ci-après sont élaborés en termes de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de source extra-comptables:
 - Liquidités et équivalents de liquidité
 - Redevances de leasing
 - Charges financières
 - Produits financiers
- (2) Salaires et charges salariales payés sur la période.
- (3) Les chiffres du 1^{er} trimestre 2018 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives.
- (4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées.
- (5) La Recette Moyenne / passager (vols réguliers) est calculé sur la base des recettes hors taxes et redevances collectées.

Les réalisations du premier trimestre 2019 comparées à celles de la même période de 2018 dégagent les tendances suivantes :

1. Augmentation du nombre de passagers toutes activités confondues de 1% dû essentiellement à l'amélioration de l'activité R+S.
2. Augmentation des revenus du transport de 7 %.
3. Augmentation des charges de personnel de 11 %
4. Augmentation de l'utilisation journalière des avions de 1%.
5. Augmentation du prix du carburant en moyenne par tonne de 16 %.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 avril 2019 à 11 heures du matin à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2018.
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018.
4. Affectation des résultats.
5. Fixation du montant des jetons de présence
6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.
7. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2018.
8. Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2018.
9. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Arab Banking Corporation - Tunisie « ABC Bank »

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

La Bank ABC - Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 30 avril 2019 à 09h00 à l'Hôtel Movenpick du Lac, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018,
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018,
4. Approbation des états financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018,
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018,
6. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire,
7. Approbation de vente d'immeubles,
8. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
9. Renouvellement des mandats des Administrateurs et nomination de nouveaux Membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) ans,
10. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2018,
11. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs pour l'année 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur
COTUNACE**

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 30 Avril 2019 à 9h** à son siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018
6. Affectation du résultat 2018
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit
8. Nomination d'administrateurs
9. Renouvellement du mandat des administrateurs

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE**

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers tels qu'ils sont présentés .

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes .

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration au titre leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ,sur proposition du conseil d'administration , décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit (en DT):

Bénéfice de l'exercice 2018	6 288 933,000
Report à nouveau	8 231,000
Total	6 297 164,000
Réserve légale	314 858,200
Réserve de réinvestissement	0,000
Réserve facultative	5 300 000,000
Réserve fonds social	130 000,000
Dividende à distribuer (2 % valeur nominale)	530 000,000
Report à nouveau	22 305,800

- Suite -

Il a été décidé de fixer le dividend unitaire à 2.000dt soit un total de 530 000,000dt .

Les dividendes seront distribués à partir du .. /.. /2019

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité permanent d'audit à 5 000 DT net par administrateur au titre de l'exercice 2018

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de :

-Monsieur Fahd El Ibrahim et Monsieur Mohamed Fathi Ecchatti administrateurs représentant la société « DHAMAN » en remplacement de Monsieur Abdel hay Chouikha et Monsieur Yasser Rajeb

-Madame Salwa Masmoudi administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de Monsieur Kamel Mgareh

- Monsieur Lassad Laabidi administrateur représentant le Centre de Promotion des Exportations -CEPEX- en remplacement de Madame Aziza Htira

- Madame Ahlem Ben Zine El Abidine administrateur représentant la Banque Nationale Agricole en remplacement de Monsieur Kamel Mgareh

- Monsieur Hatem Manaii administrateur représentant la société COMAR en remplacement de Monsieur Bechir Elloumi

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

Ainsi ,la composition du Conseil d'Administration ,pour un mandat de trois ans comme suit :

- Mme Souheila CHABCHOUB, Président Directeur Général de la COTUNACE, représentant de l'Etat

- Représentants de l'Etat : un représentant du Ministère des Finances, un représentant du Ministère du Commerce et de l'Artisanat (CEPEX) , un représentant de la Banque Centrale de Tunisie

- Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations « Dhaman » : 02 membres

- Société Tunisienne de Banque (STB) : 01 membre

- Banque Nationale Agricole (BNA): 01 membre

- Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE) : 01 membre

- Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance(STAR) : 01 membre

- Assurance « COMAR » : 01 membre

- ATRADIUS : 01 membre

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt , de publications légales et autres .

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**MODERN LEASING**

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2019, la société MODERN LEASING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 62 de la loi n°2016-48 et 200 et suivant et 475du Code des sociétés commerciales telles que présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter la perte constatée de l'exercice 2018 ; en résultat reporté.

Par conséquent le Report à Nouveau pour l'année 2019 est le suivant :

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	- 3 323 018,746
Résultat reporté 2017	440 645,667
Report à nouveau 2018	- 2 882 373,08

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence, ainsi que la rémunération des comités émanant du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir pris acte des travaux de mise en place du produit « IJARA » au sein de Modern Leasing, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de :

- Madame HENDA GUEMADA
- Monsieur SAMIH HARZALLAH
- Monsieur SKANDER CHERIGUI

En qualité de membres du Comité CHARAIQUE, pour une durée de trois années et ce jusqu'à la date de l'assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2021.

Les membres déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

(En dinars tunisiens)		
ACTIFS	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités et équivalents de liquidités	7 524 949	4 888 032
Créances sur la clientèle	352 487 240	329 742 187
Créances de Leasing : encours financiers	351 263 380	317 524 173
Moins : provisions 1	-10 777 600	-9 718 781
	340 485 780	307 805 392
Créances de Leasing : impayées	26 792 014	18 365 839
Moins : provisions 2	-16 905 835	-12 443 019
	9 886 178	5 922 820
Créances de leasing encours	2 115 282	16 013 976
Portefeuille titres d'investissement	7 107 530	6 702 266
Titres d'investissement	8 047 706	7 293 843
Moins : provisions 3	-940 176	-591 577
Valeurs immobilisées	2 189 315	1 814 405
Immobilisations propres	5 416 696	4 789 269
Moins : Amortissement	-3 227 381	-2 974 864
Autres Actifs	12 370 565	24 621 099
TOTAL DES ACTIFS	381 679 599	367 767 989

(En dinars tunisiens)		
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2018	31/12/2017
PASSIFS		
Dettes envers les établissements financiers	0	207 662
Dettes envers la clientèle	1 752 064	4 444 126
Emprunts et dettes rattachées	324 343 428	295 441 741
Fournisseurs et comptes rattachés	14 704 630	20 335 305
Autres passifs courants	2 664 883	5 771 605
Total des passifs	343 465 005	326 200 439
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Autres réserves	4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social	306 283	336 220
Résultats reportés	-2 882 374	440 645
Total des capitaux propres	38 214 594	41 567 550
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	381 679 599	367 767 989

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition conformément à l'AGO du 19/04/2019	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	306 282	440 646	-3 323 019	38 214 594
Affectation du résultat de l'exercice 2018			-			-3 323 019	3 323 019	-
Solde au 31/12/2018	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	306 282	-2 882 373	-	38 214 594

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2019, la société ARAB TUNISIAN LEASE –ATL- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 319 370.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de 959 644.764 Dinars détaillés comme suit :

- Suite -

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2017	235 132.029	405 142.735	640 274.764
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	319 370.000	-	319 370.000
Résultats reportés avant affectation	554 502.029	405 142.735	959 644.764

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2018	9 038 687.393
Résultats reportés de 2017 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	959 644.764
Bénéfice distribuable	9 998 332.157
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 000 000.000
Premier reliquat :	5 998 332.157
Dividendes (0,200 DT par action) (*)	5 000 000.000
Deuxième reliquat :	998 332.157
Résultats reportés de 2018 (distribuables en franchise de retenue)	54 502.029
Résultats reportés de 2018 (distribuables avec retenue à la source)	943 830.128

Dont 500 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,020 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 01/07/2019. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie Clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 316 250.000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités de bonne gouvernance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, et après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'emprunt contracté le 15/03/2019 par ATL auprès de la BERD pour l'équivalent en Dinars Tunisiens de 13 millions d'euros, et avoir pris connaissance des termes et conditions dudit contrat, décide d'approuver l'emprunt ainsi que l'ensemble de ses termes et conditions

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2-Le bilan après affectation du résultat :

	Au 31 Décembre	
	2 018	2 017
A C T I F		
Liquidités et équivalents de liquidités	18 567 460	8 882 257
Placements à court terme	0	14 489 311
Créances issues d'opérations de leasing	626 330 480	602 479 257
Placements à long terme	22 648 601	17 627 709
Valeurs immobilisées		
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	96 977	32 749
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	4 825 851	5 208 307
Autres actifs	29 175 402	19 307 056
Total de l'actif	701 644 771	668 026 646
P A S S I F		
Concours bancaires et dettes rattachées	3 756	77 211
Emprunts et dettes rattachées	542 892 943	512 129 402
Dettes envers la clientèle	3 730 827	3 986 412
Fournisseurs et comptes rattachés	64 477 727	64 296 407
Autres passifs	11 649 269	12 685 652
Total du passif	622 754 522	593 175 084
C A P I T A U X P R O P R E S		
Capital	25 000 000	25 000 000
Réserves	52 891 917	49 211 287
Résultats reportés	998 332	640 275
Total des capitaux propres	78 890 249	74 851 562
Total passif et capitaux propres	701 644 771	668 026 646

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	9 038 687	83 890 249
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles				-319 370			319 370		0
Affectation approuvée par l'AGO du 23/04/2019				4 000 000			38 687	-4 038 687	0
Dividendes								-5 000 000	-5 000 000
Solde au 31/12/2017 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	25 884 443	1 507 474	6 000 000	998 332	0	78 890 249

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2019, la société ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2018 comme suit (en dinars):

	2018
Résultat net de l'exercice 2018 après modifications comptables	838 763
Fonds social	150 000
Résultat distribuable après affectation du fonds social	688 763
Report à nouveau	-3 088 308
Cumul résultat distribuable	-2 399 545
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	0
Report à nouveau	-2 399 545

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Mr Faouzi GUEBLI en tant qu'administrateur, en remplacement de Mr Slim Hedi CHEKILI, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris note de la vacance du poste d'administrateur occupé par Mr Stéphane HURET qui a été nommé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2018, et a décidé de ne pas le remplacer. Le nombre d'administrateurs est ainsi réduit de 10 à 9 administrateurs.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2018 pour un montant global de 65,625 mille dinars brut, répartis comme suit :

Président du Conseil :	18 750 dinars
La Banque Tuniso-Koweitienne :	6 250 dinars
La Société Tunisienne de Banque :	6 250 dinars
Quatre administrateurs à titre personnel	6 250 dinars chacun, soit 25 000 dinars

Président Comité des risques :	6 250 dinars
Président du comité d'audit	3 125 dinars à répartir à hauteur de 1 040 dinars pour le Président du comité d'audit sortant et 2 085 dinars pour le nouveau Président

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

Pour le financement de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

En dinars	Notes	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017 (Retraité)	Au 31 décembre 2017
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 150 668	8 182 189	8 182 189
Placements à court terme	5	0	2 000 000	2 000 000
Créances issues d'opérations de	6	172 579 707	193 492 688 *	193 928 568
a- Créances sur contrats mis en force		172 450 955	190 546 799	190 982 679
b- Créances sur contrats en instance de		128 752	2 945 889	2 945 889
Placements à long terme	7	3 925 854	3 932 567 *	4 200 000
Valeurs immobilisées		2 231 023	2 085 964	2 085 964
a- Immobilisations incorporelles	8	1 785 848	1 578 192	1 578 192
b- Immobilisations corporelles	9	445 175	507 772	507 772
Autres actifs	10	3 793 179	2 435 905 *	2 468 892
a- Prêts au personnel		400 282	457 304	457 304
b- Dépôts et Cautionnements		4 105	4 105	4 105
c- Charges reportées		230 239	238 097	238 097
d- Autres		3 158 553	1 736 398	1 769 386
Total de l'actif		185 680 432	212 129 312	212 865 613
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes	11	6 293 810	10 756 050	10 756 050
Emprunts et dettes rattachées	12	134 693 673	162 013 364	162 013 364
Dettes envers la clientèle	13	2 435 418	2 587 381	2 587 381
Fournisseurs et comptes rattachés	14	12 077 841	7 490 715	7 490 715
Autres passifs	15	2 473 130	3 133 850	3 053 898
a- Provisions pour passifs et charges		638 000	638 000	638 000
b- Autres		1 835 130	2 495 850	2 415 898
Total du passif		157 973 873	185 981 360	185 901 408
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		5 106 105	5 052 514	5 052 514
Résultats reportés		(2 399 545)	(3 904 561)	(3 088 308)
Total des capitaux propres		27 706 560	26 147 952	26 964 205
Total passif et capitaux propres		185 680 432	212 129 312	212 865 614

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Effet de modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2017	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	662 310		-933 820	-2 154 488	26 964 205
Affectation approuvée par IAGO du juin 2018							-2 154 488	2 154 488	0
Distribution de dividendes									0
Dotation fonds social									0
Effet de modifications comptables						-816 253			-816 253
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									0
Prélèvements sur fonds social					-96 409				-96 409
Résultat de la période close le 31 décembre 2018								1 655 016	1 655 016
Soldes au 31 décembre 2018 avant affectation des CP	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	565 901	-816 253	-3 088 308	1 655 016	27 706 560
Affectation approuvée par IAGO du 10 Avril 2019									
Dotation fonds social					150 000			-150 000	0
Effet de modifications comptables						816 253	-816 253		0
Report à nouveau							1 505 016	-1 505 016	0
Total Capitaux propres après affectation du résultat 2018	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	715 901	0	-2 399 545	0	27 706 560

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

**DESIGNATION D'UN D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOTRAPIL**

I. Objet :

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2013, le Conseil d'Administration de SOTRAPIL comporte désormais un membre représentant les actionnaires minoritaires. A la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice clos au 31/12/2018, le mandat de ce représentant viendra à échéance après deux périodes consécutives.

A cet effet, SOTRAPIL informe ses actionnaires que la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois années (2019-2020-2021), qui ne peut être renouvelé plus qu'une fois, aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective.

II. Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

II.1. Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions légales ci-après :

- (1) - Justifier une participation ne dépassant pas :
 - ✓ 0,5 % du capital social de SOTRAPIL pour les candidats actionnaires personnes physiques ou personnes morales
 - ✓ 5 % pour les actionnaires institutionnels ⁽¹⁾.
- (2) - Ne doit pas être privé de ses droits civils.
- (3) - Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales,

II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- (1) Ne doit pas avoir, directement ou indirectement, de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec SOTRAPIL.
- (2) Ne doit pas être salarié de SOTRAPIL.
- (3) Pour les personnes physiques : ne pas être PDG, DG, DGA, Secrétaire Général, Administrateur, Gérant, actionnaire ou ayant un poste de responsabilité ou un intérêt quelconque dans une société opérant dans le secteur de transport terrestre;
- (4) Pour les personnes morales : ne pas être une société opérant dans le secteur de transport terrestre ou actionnaire, d'une manière directe ou indirecte, d'une société opérant dans le secteur de transport terrestre ou faisant partie d'un groupe ayant des intérêts dans le secteur de transport terrestre ;

⁽¹⁾ Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les établissements de crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite).

- Suite -

II.3. Condition de compétence

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de SOTRAPIL. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités principales de SOTRAPIL.

A ce sujet, le candidat doit, obligatoirement, disposer au moins d'un diplôme universitaire (un diplôme d'ingénieur, une licence ou un diplôme équivalent).

III. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter, obligatoirement, les documents ci-après:

- (1) - une demande de candidature au nom de Monsieur le Président Directeur Général de SOTRAPIL;
- (2) - le curriculum vitae du candidat ;
- (3) - une copie de la carte d'identité nationale ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- (4) - la fiche signalétique dûment remplie et signée conformément au modèle joint en annexe 1 ;
- (5) - une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé des interdictions prévues par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales conformément au modèle joint en annexe 2 ;
- (6) - (les) attestation(s) du nombre d'actions revenant au candidat ou à la personne morale qu'il représente à la date d'envoi de la demande de candidature, délivrée(s) par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de SOTRAPIL : BNA CAPITAUX, avenue Tahar Haddad, complexe le banquier, les Berges du Lac 1053,
- (7) - les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Copies conformes à l'original des diplômes universitaires obtenus) ;
- (8) - un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois. A défaut, fournir un récépissé de dépôt de la demande du bulletin n°3 auprès des autorités compétentes, l'extrait du Casier judiciaire doit alors être présenté au plus tard le 12 juin 2019.

Et éventuellement :

- (9)-Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, conformément au modèle joint à l'annexe 3

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ou parvenu après les délais impartis sera automatiquement éliminé.

Les candidats s'engagent à remettre à la société SOTRAPIL tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à SOTRAPIL par courrier électronique et/ou postal ou par porteur, contre décharge, au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à SOTRAPIL, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

- (1) **Fax : 71 766 710**
- (2) **E-mail : sotrapil@sotrapil.com.tn**

- Suite -

III. Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit parvenir à SOTRAPIL sous pli fermé par voie postale recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet Arrivée du bureau d'ordre de SOTRAPIL faisant foi) à l'adresse suivante :

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES
PAR PIPELINE SA - SOTRAPIL
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 El Khadhra -Tunis**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur Le Président Directeur Général de SOTRAPIL, doit porter la mention apparente suivante :

**A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. PP/2019
Désignation d'un administrateur représentant
les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de SOTRAPIL**

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au **lundi 13 mai 2019 à 12h.**

IV. CHOIX DU CANDIDAT REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Les candidats seront choisis après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions d'éligibilité et conformément à la méthodologie de dépouillement telle que présentée en annexe 5 des présents " Termes de Référence ".

Une notification sera adressée par SOTRAPIL aux candidats retenus par lettre recommandée.

V. ELECTION DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le représentant des actionnaires minoritaires sera élu par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de SOTRAPIL et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de SOTRAPIL, au cours de l'Assemblée Générale Elective.

Chaque électeur ne peut représenter plus que **deux** actionnaires personnes physiques, personnes morales ou institutionnels. A cet effet, la procuration dont le modèle est joint en annexe 4, n'est acceptée le jour des élections que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

La date et le lieu de l'Assemblée Générale Elective seront portés à la connaissance du public par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sur le site web de SOTRAPIL et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

**FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE
AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom		
N° CIN (1)	Profession (2)
Adresse Code Postal		
Tél. Fixe	GSM
E-mail@.....		
Formation Académique et Diplômes Obtenus (3)		
Membre de Conseils d'Administration (4)	Oui /__ / Si Oui Nombre : Non /__ /		
Autres informations		
Qualité du candidat (5)	<input type="checkbox"/> Candidat Actionnaire personne physique / Nombre d'actions		
	<input type="checkbox"/> Représentant d'actionnaire personne morale / Nombre d'actions		
	- Raison sociale de l'actionnaire personne morale à représenter :RC		
	Siège sociale		
	<input type="checkbox"/> Représentant d'actionnaire institutionnel / Nombre d'actions		
	- Raison sociale de l'actionnaire institutionnel à représenter :RC		
	Siège sociale		

(1) Joindre une copie de la pièce d'identité

(2) Joindre le CV détaillé

(3) Joindre les copies des Diplômes certifiées conformes à l'origine

(4) Joindre la liste des fonctions d'administrateur exercées (en cas de réponse positive) comportant la raison sociale des sociétés et la période

(5) Joindre le pouvoir (Annexe n° 3) pour tout représentant d'actionnaire personne morale ou actionnaire institutionnel ainsi qu'une copie du RC de la personne à représenter.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

N° CIN : délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

.....,

Candidat(e) au poste de représentant des intérêts des petits actionnaires en qualité de membre, par voie d'élection, au Conseil d'Administration de SOTRAPIL, déclare formellement sur l'honneur :

➤ **Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :**

- ✓ être failli(e) non réhabilité(e), mineur(e), incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ✓ être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de ma charge ne peut exercer le commerce ;
- ✓ être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

➤ **que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.****Signature**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 3

POUVOIR*

(*Destiné aux candidats représentants des actionnaires personnes morales (< 0.5 %) ou des actionnaires institutionnels (< 5 %))

Nous soussignés, Société
 ,.....(SA/SARL...) au capital dedinars, dont le siège est à

, inscrite au registre de commerce du
 tribunal de première instance de.....Sous le numéro.....Matricule
 Fiscal.....détentrices de actions SOTRAPIL, donnons par la
 présente, pouvoir, à Mr (Mme), titulaire de la CIN
 n°....., à l'effet de déposer, en notre nom, un dossier de candidature, pour le poste
 d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, en qualité de membre permanent, par voie
 d'élection, au Conseil d'Administration de SOTRAPIL.

En cas d'élection, Mr (Mme)Assistera, d'une manière
 permanente, aux réunions du Conseil d'Administration de SOTRAPIL, signera toutes feuilles de présence,
 prendra part à toutes délibérations, émettra tout avis et votera sur les questions portées à l'ordre du
 jour, signera s'il y'a lieu tout procès-verbal ou tout document, et généralement, fera tout ce qui est
 nécessaire...

Fait à, le

Cachet et signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 4

PROCURATION*

(*Destinée aux mandataires des actionnaires personnes physiques, personnes morales (< 0.5 %) ou des actionnaires institutionnels (< 5 %))

Je (Nous) soussigné(s), Société
 (SA/SARL...) au capital de
 dinars,

Adresse personnelle / siège social
, Numéro
 Carte d'Identité Nationale /registre de commerce....., Matricule
 Fiscal.....,

Nombre d'actions SOTRAPIL détenues,
 donne/ donnons par la présente, pouvoir, à Mr (Mme), titulaire
 de la CIN n°....., à l'effet de me/nous représenter à l'assemblée générale électorale de
 SOTRAPIL convoquée pour la désignation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires,
 en qualité de membre permanent au Conseil d'Administration de SOTRAPIL.

Fait à, le

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

I. Etapes à suivre

Le dépouillement des dossiers de candidature retenus sera effectué selon les étapes ci-après :

1. Elimination des dossiers parvenus après les délais impartis.
2. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les "Termes de Référence" au fur et à mesure du remplissage des tableaux des conditions exigées tels que présentés au tableau ci-dessous.
3. Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions exigées.
4. Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats concernés.
5. Elaboration du Rapport de Dépouillement.
6. Remise du Rapport de Dépouillement au Président Directeur Général de SOTRAPIL.
7. Communication de la liste des candidats retenus à l'Assemblée Générale Elective de SOTRAPIL pour l'élection et le choix de l'Administrateur.

II. Conditions à vérifier

II.1. Conditions juridiques

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-il un actionnaire (non institutionnel) détenteur individuellement d'une part égale ou supérieure à 0.5% du capital de SOTRAPIL ? (*)
2. Le candidat est-il un actionnaire institutionnel détenteur individuellement d'une part égale ou supérieure à 5% du capital de SOTRAPIL ? (*)
3. Le candidat est-il privé de ses droits civils ? (*)
4. Le candidat se trouve-t-il en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales? (*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

II.2. Conditions de conflits d'intérêts

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat a-t-il, directement ou indirectement, de litiges en cours ou d'antécédents judiciaires avec SOTRAPIL ? (*)
2. Le candidat est-il un salarié de SOTRAPIL ?		
3. Le candidat est-il un actionnaire institutionnel détenteur individuellement d'une part égale ou supérieure à 5% du capital de SOTRAPIL ? (*)
4. Pour les personnes physiques : le candidat est-il PDG, DG, DGA, Secrétaire Général, Administrateur, Gérant, actionnaire ou ayant un poste de responsabilité ou un intérêt quelconque dans une société opérant dans le secteur de transport terrestre ? (*)
5. Pour les personnes morales : le candidat est-il une société opérant dans le secteur de transport des hydrocarbures ou actionnaire, d'une manière directe ou indirecte, d'une société opérant dans le secteur de transport terrestre ou faisant partie d'un groupe ayant des intérêts dans le secteur de transport terrestre ? (*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire

- Suite -

II.3. Condition de compétence

CRITERE	OUI	NON
1. Le candidat a-t-il au moins un diplôme universitaire, (un diplôme d'ingénieur, une licence ou un diplôme équivalent) ? (*)

(*) La réponse par **NON** est éliminatoire

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 24 Avril 2019 a fixé le dividende de l'exercice 2018 à DTU 1,200 par action s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 24% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

- ✓ 0,328 dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.
- ✓ 0,872 dinar soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur les réserves facultatives constituées après 2013.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **Vendredi 03 Mai 2019**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **26 avril 2019**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, **un dividende de 4,014 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 497-02

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de 0,737 dinar par action et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 498-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
Les Berges du Lac -1053 Tunis

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mercredi 15 mai 2019**, un dividende de **1,737 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2019 - AS - 457-04

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993

Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, **à compter du 30 avril 2019 :**

Un dividende brut de 1,420 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS -448-05

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à **compter du 30 avril 2019**:

Un dividende brut de 5,365 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITALAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date 24 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes Mr FENDRI Abderrahmen.

BILAN
AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2018	2017
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 292 227	3 705 993
Moins : amortissements		(3 212 929)	(2 872 788)
	IV.1	1 079 298	833 205
Immobilisations corporelles		124 524 153	106 606 015
Moins : amortissements		(72 105 161)	(66 909 160)
	IV.2	52 418 992	39 696 855
Immobilisations financières		8 746 807	8 292 216
Moins : provisions		(117 513)	(75 939)
	IV.3	8 629 294	8 216 277
Total des actifs immobilisés		<u>62 127 584</u>	<u>48 746 337</u>
Autres actifs non courants	IV.4	49 432	148 300
Total des actifs non courants		<u>62 177 016</u>	<u>48 894 637</u>
Actifs courants			
Stocks		35 207 413	23 401 978
Moins : provisions		(1 210 512)	(910 344)
	IV.5	33 996 901	22 491 634
Clients et comptes rattachés		17 837 410	15 076 888
Moins : provisions		(1 067 693)	(1 174 997)
	IV.6	16 769 717	13 901 891
Autres actifs courants		11 798 732	5 953 274
Moins : provisions		(651 682)	(312 203)
	IV.7	11 147 050	5 641 071
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	7 997 245	10 834 786
Total des actifs courants		<u>69 910 913</u>	<u>52 869 382</u>
Total des actifs		132 087 929	101 764 019

BILAN
AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 018	2 017
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		43 057 969	38 045 393
Autres capitaux propres		21 922	44 686
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.9	<u>75 079 891</u>	<u>70 090 079</u>
Résultat de l'exercice		18 359 678	12 532 575
<u>Total des capitaux propres après résultat de la période</u>		<u>93 439 569</u>	<u>82 622 654</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.10	15 346 103	3 903 282
Autres passifs non courants	IV.11	1 565 386	1 053 234
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>16 911 489</u>	<u>4 956 516</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	12 744 061	4 851 799
Autres passifs courants	IV.13	8 188 482	7 869 708
Autres passifs financiers	IV.14	804 328	1 455 748
Concours bancaires		-	7 594
<u>Total des passifs courants</u>		<u>21 736 871</u>	<u>14 184 849</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>38 648 360</u>	<u>19 141 365</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>132 087 929</u>	<u>101 764 019</u>

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 018	2 017
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	87 087 749	70 345 051
Autres produits d'exploitation	V.2	44 364	68 778
Total des produits d'exploitation		87 132 113	70 413 829
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	2 624 400	(753 356)
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	(36 406 533)	(28 474 119)
Charges de personnel	V.5	(12 957 874)	(12 271 971)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	(7 289 716)	(6 993 152)
Autres charges d'exploitation	V.7	(9 207 806)	(6 907 335)
Total des charges d'exploitation		(63 237 529)	(55 399 933)
Résultat d'exploitation		23 894 584	15 013 896
Charges financières nettes	V.8	(749 934)	763 560
Produits des placements	V.9	9 845	38 903
Autres gains ordinaires	V.10	81 512	106 357
Autres pertes ordinaires	V.11	(363 420)	(336 532)
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		22 872 587	15 586 184
Impôt sur les sociétés	V.12	(4 512 909)	(3 053 609)
Résultat des activités ordinaires après impôt		18 359 678	12 532 575
Résultat net de la période		18 359 678	12 532 575

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 018	2 017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		18 359 678	12 532 575
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		7 289 716	6 993 152
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		(81 479)	(95 678)
Q-P des subventions d'investissement		(29 484)	(37 839)
Variation des stocks		(11 805 435)	(2 840 263)
Variation des créances		(2 760 522)	(927 311)
Variation des autres actifs		(5 845 457)	(987 890)
Variation des fournisseurs d'exploitation		7 892 261	(1 794 086)
Variation des autres dettes		360 753	1 653 302
Encaissements suite à la cession de placements courants		-	3 000 000
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>13 380 031</u>	<u>17 495 962</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		(17 805 058)	(13 640 522)
Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.		103 000	102 633
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Financières		(454 591)	(153 583)
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u>(18 156 649)</u>	<u>(13 691 472)</u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		(7 515 831)	(6 578 686)
Encaissements des subventions d'investissements		6 720	-
Encaissements d'emprunts		11 000 000	3 500 000
Remboursement d'emprunts		(1 544 218)	(2 592 664)
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u>1 946 671</u>	<u>(5 671 350)</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>(2 829 947)</u>	<u>(1 866 860)</u>
Trésorerie au début de la période		10 827 192	12 694 052
Trésorerie à la clôture de la période		7 997 245	10 827 192
Liquidités à l'actif du bilan		7 997 245	10 834 786
Concours bancaires au passif du bilan		-	(7 594)
Trésorerie selon le bilan		7 997 245	10 827 192

***Notes aux
Etats Financiers***

I. Présentation de la société

« UNIMED » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 32.000.000 DT divisé en 32 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, « UNIMED » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est localisé à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

II. Faits significatifs de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2018 sont :

- Décision de distribution des dividendes d'un montant de 7.520.000 DT (soit 0,235 DT par action) et ce, suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société « UNIMED » réunie en date du 19 juin 2018. Le décaissement desdits dividendes a été effectué en date du 15 août 2018.
- La société a contracté deux nouveaux crédits bancaires auprès de la banque l'Amen Bank pour 3mDT et 8mDT avec un taux d'intérêts du TMM majoré de 1,25 point l'an. Ces emprunts sont destinés à financer l'extension de l'usine. Les crédits sont remboursables sur une période de 7 ans avec 23 mois de grâce chacun.
- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ont atteint, à la clôture de 2018, un total de 19 MDT contre 14 MDT pour l'année 2017, soit une hausse globale de 36%. Une nouvelle machine de production a été mise en route durant le dernier trimestre de 2018 avec une capacité nominale de 11 000 flacons/heure.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de « UNIMED » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers de l'année 2018 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- Pièces de rechange et consommables : comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants, la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que pour les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Mise à part la notification de l'accord conclu avec l'administration fiscale concernant le redressement des années 2013-2014-2015 à la date du 21 mars 2019, le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société et qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

III.14 Note sur le contrôle fiscal

La société a reçu à la date du 10 février 2017 une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise ayant abouti à un redressement de 2.450 mille DT. Suite à l'opposition de la société aux résultats de contrôle, le montant du redressement a été réduit à 1.056 mille DT et ce, selon la réponse de l'administration fiscale parvenue en date du 20 avril 2018.

La société a envoyé le 2 mai 2018 une deuxième réponse aux autorités compétentes. Une transaction a été conclue entre la société et l'administration fiscale en date du 21 mars 2019 pour un montant définitif égal à 476.257 DT.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 1.079.298 DT contre 833.205 DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Logiciels	524 921	324 501
Sites Web	41 848	9 640
Concessions, marques, brevets et licences	3 443 640	3 099 880
Dépenses en recherche et développement	281 818	271 972
Total immobilisations incorporelles	4 292 227	3 705 993
Total amortissements cumulés	(3 212 929)	(2 872 788)
Total immobilisations incorporelles nettes	1 079 298	833 205

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 52.418.992 DT contre 39.696.855 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	8 461 848	8 144 405
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	12 071 135	11 056 388
Matériel industriel	75 523 776	64 317 354
Outillage industriel	2 148 221	2 134 749
Matériel de conditionnement	628 134	628 134
Matériel de transport	5 780 771	5 002 875
Mobilier & matériel de bureau	881 315	714 892
Matériel informatique	1 180 905	884 512
Immobilisations corporelles en cours	10 049 875	5 080 830
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	3 575 402	4 419 105
Total immobilisations corporelles	124 524 153	106 606 015
Total amortissements cumulés	(72 105 161)	(66 909 160)
Total immobilisations corporelles nettes	52 418 992	39 696 855

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				V C N	
	31/12/2017	Acquisitions/ Reclassement	Cessions 2018	31/12/2018	31/12/2017	Dotation de la période	Reprise amort immos cédées	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
Logiciels	324 501	200 420	-	524 921	(278 920)	(29 606)	-	(308 526)	45 581	216 395
Sites Web	9 640	32 207	-	41 847	(2 140)	(273)	-	(2 413)	7 500	39 434
Concessions, marques, brevets et licences	3 099 880	343 761	-	3 443 641	(2 516 911)	(255 867)	-	(2 772 778)	582 969	670 863
Dépenses en R&D	271 972	9 846	-	281 818	(74 817)	(54 395)	-	(129 212)	197 155	152 606
Immobilisations incorporelles	3 705 993	586 234	-	4 292 227	(2 872 788)	(340 141)	-	(3 212 929)	833 205	1 079 298
Terrains	4 222 771	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	8 144 405	317 443	-	8 461 848	(4 191 777)	(366 309)	-	(4 558 086)	3 952 628	3 903 762
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	11 056 388	1 014 747	-	12 071 135	(7 943 430)	(887 061)	-	(8 830 491)	3 112 958	3 240 644
Matériels industriel	64 317 354	11 206 422	-	75 523 776	(47 646 354)	(3 512 442)	-	(51 158 796)	16 671 000	24 364 980
Outillage industriel	2 134 749	13 472	-	2 148 221	(1 822 757)	(135 278)	-	(1 958 035)	311 992	190 186
Matériel de conditionnement	628 134	-	-	628 134	(627 107)	(881)	-	(627 987)	1 027	147
Matériel de transport	5 002 875	1 414 202	(636 306)	5 780 771	(3 355 184)	(695 784)	568 635	(3 482 333)	1 647 691	2 298 438
Mobilier & matériel de bureau	714 892	166 423	-	881 315	(579 485)	(52 707)	-	(632 191)	135 407	249 124
Matériel informatique	884 512	296 393	-	1 180 905	(743 067)	(114 174)	-	(857 242)	141 445	323 664
Immobilisations corporelles en cours	5 080 830	4 969 045	-	10 049 875	-	-	-	-	5 080 830	10 049 875
Avances aux fournisseurs d'immo.	4 419 105	(843 703)	-	3 575 402	-	-	-	-	4 419 105	3 575 402
Immobilisations corporelles	106 606 015	18 554 444	(636 306)	124 524 153	(66 909 160)	(5 764 636)	568 635	(72 105 161)	39 696 855	52 418 992
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	110 312 008	19 140 678	(636 306)	128 816 380	(69 781 948)	(6 104 777)	568 635	(75 318 090)	40 530 060	53 498 290

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8.629.294 DT contre 8.216.277 DT au 31 décembre 2017 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts et cautionnements	963 707	509 116
Total immobilisations financières brutes	8 746 807	8 292 216
Provisions pour dépréciation	(117 513)	(75 939)
Total immobilisations financières nettes	8 629 294	8 216 277

(*) La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 49.432 DT contre 148.300 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Charges à répartir	296 599	296 599
Résorptions cumulées	(247 167)	(148 299)
Total autres actifs non courants net	49 432	148 300

Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. La résorption de ces frais a commencé au cours du mois de mai 2016 sur une période de 3 ans.

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 33.996.901 DT au 31 décembre 2018 contre 22.491.634 DT au 31 décembre 2017. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Matières premières	12 370 520	7 702 786
Conditionnements	10 102 483	6 182 463
Encours en sous-traitance	631 441	565 325
Produits finis en sous-traitance	361 433	236 892
Encours	1 918 266	917 281
Produits finis	5 424 143	3 848 043
Pièces de rechange	3 628 281	3 140 199
Réactifs Laboratoires	449 484	501 934
Stock Consommables	321 362	307 055
Total des stocks bruts	35 207 413	23 401 978
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	(936 309)	(594 104)
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	(173 254)	(166 839)
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	(100 949)	(149 401)
Total des stocks nets	33 996 901	22 491 634

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 16.769.717 DT contre 13.901.891 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Clients ordinaires locaux	4 762 203	3 645 760
Clients, effets à recevoir	-	265 819
Clients ordinaires étrangers	12 007 514	9 990 312
Clients, douteux ou litigieux	1 067 693	1 174 997
Total des comptes clients bruts	17 837 410	15 076 888
Provisions pour dépréciation des créances	(1 067 693)	(1 174 997)
Total des comptes clients nets	16 769 717	13 901 891

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 11.147.050 DT contre 5.641.071 DT au 31 décembre 2017. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Fournisseurs avances & acomptes	140 008	72 096
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	310 803	300 355
Etat, impôts & taxes	9 773 193	4 086 172
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	581 353	488 750
Charges constatées d'avance	19 516	32 042
Total autres actifs courants	11 798 732	5 953 274
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	(651 682)	(312 203)
Total autres actifs courants nets	11 147 050	5 641 071

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2018 à 7.997.245 DT contre 10.834.786 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Placement courants	116	116
Valeur à l'encaissement	227 173	385 683
Banques en DT	4 854 456	10 222 152
Banques en devises	2 906 961	222 025
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	6 964	3 235
Total liquidités et équivalents de liquidités	7 997 245	10 834 786

IV.9 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2018 à 93.439.569 DT contre 82.622.654 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserve légale	3 200 000	2 925 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	29 994 082	25 256 506
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Subventions d'investissement	21 922	44 686
Total des capitaux propres avant résultat	75 079 891	70 090 079
Résultat net de l'exercice	18 359 678	12 532 575
Total des capitaux propres avant affectation	93 439 569	82 622 654

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Résultat net	18 359 678	12 532 575
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	30 922 603
Résultat par action (DT)	0,574	0,405

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Résultat de l'exploitation	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2017	32 000 000	2 925 000	7 086 040	28 034 353	12 532 575	44 686	82 622 654
Affectation en réserves et résultats reportés	-	275 000	-	4 737 575	(5 012 575)	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(7 520 000)	-	(7 520 000)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelles subventions d'investissement	-	-	-	-	-	6 720	6 720
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(29 484)	(29 484)
Résultat au 31 décembre 2018	-	-	-	-	18 359 678	-	18 359 678
Situation au 31 décembre 2018	32 000 000	3 200 000	7 086 040	32 771 928	18 359 678	21 922	93 439 569

(1) Les dividendes payés au cours de 2018 s'élèvent à un solde de 7.515.831 DT. En effet, les dividendes décidés lors de l'AGO du 19 juin 2018 ont été payés le 15 août 2018.

(2) Le détail de la subvention d'investissements se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	Nouvelle subvention 2018	QP inscrite au résultat 2017 et antérieur	QP inscrite au résultat 2018	Valeur au 31/12/2018	Conditions non remplies
Projet de tri-génération	PROPARCO	126 129	-	81 443	27 468	17 218	Néant
Diagnostic 5eme Plan de Mise à Niveau	Ministère de l'industrie	6 720	6 720	-	2 016	4 704	Néant
TOTAL		132 849	6 720	81 443	29 484	21 922	

IV.10 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2018 à 15.346.103 DT contre un solde au 31 décembre 2017 de 3.903.282 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Emprunt - AB	11 000 000	-
Emprunt - Leasing	846 103	403 282
Emprunt - BH	3 500 000	3 500 000
Total Emprunts	15 346 103	3 903 282

IV.11 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers pour 1.565.386 DT au 31 décembre 2018 contre 1.053.234 DT au 31 décembre 2017.

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 12.744.061 DT contre 4.851.799 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Fournisseurs d'exploitation locaux	907 963	786 642
Fournisseurs locaux, effets à payer	226 279	91 437
Fournisseurs, factures non parvenues	607 513	5 595
Fournisseurs d'exploitation étrangers	5 594 801	-
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	5 014 505	3 900 533
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	393 000	67 592
Total des dettes fournisseurs	12 744 061	4 851 799

IV.13 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 8.188.482 DT contre 7.869.708 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Personnel & comptes rattachés	35 653	923 760
Etat, impôts & taxes	5 111 541	4 130 201
Actionnaires, dividendes à payer	492 395	488 225
Sécurité sociale	1 077 544	1 094 793
Créditeurs divers	954	954
Produits perçus d'avance	-	-
Charges à payer	1 470 395	1 231 775
Total des autres passifs courants	8 188 482	7 869 708

IV.14 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers a baissé au 31 décembre 2018 à 804.328 DT contre 1.455.748 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2018	Déc. 2017
Échéances à moins d'un an, AB	-	829 635
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	743 178	571 309
Intérêts courus	61 150	54 804
Total des autres passifs financiers	804 328	1 455 748

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2018 à 87.087.749 DT contre 70.345.051 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Ventes à l'export	39 477 582	26 352 385
Ventes locales	47 610 167	43 992 666
Total revenus	87 087 749	70 345 051

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation ont baissé au 31 décembre 2018 à 44.364 DT contre 68.778 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Quote-part des subventions d'investissement	29 484	37 839
Subvention d'exploitation	-	26 572
Autres produits d'exploitation	14 880	4 367
Total autres produits d'exploitation	44 364	68 778

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 2.624.400 DT au 31 décembre 2018 contre une variation négative de 753.356 DT au 31 décembre 2017.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2018 à 36.406.533 DT contre 28.474.119 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Matières premières	27 894 127	19 455 919
Articles de conditionnement	12 768 878	8 761 378
Fournitures de conditionnement	322 037	265 642
Fournitures et outillage de Laboratoires	613 328	567 400
Fournitures hygiéniques	169 149	81 460
Produits d'entretien	187 466	166 997
Fournitures de bureau	153 224	97 650
Autres approvisionnements	639 053	568 779
Variation de stocks	(9 116 288)	(3 830 952)
Vêtements de travail	15 693	74 742
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	2 759 866	2 295 738
R.R.R. obtenus sur achats	-	(30 634)
Total achats d'approvisionnements consommés	36 406 533	28 474 119

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2018 à 12.957.874 DT contre 12.271.971 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Salaires & compléments de salaires	10 993 027	10 395 755
Charges sociales légales	1 947 625	1 860 096
Autres charges sociales	17 222	16 120
Total charges de personnel	12 957 874	12 271 971

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2018 à 7.289.716 DT contre 6.993.152 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	340 141	388 554
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	5 764 637	5 827 603
Dot. Résorption Charges à répartir	98 868	98 866
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	(107 304)	10 445
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	339 480	31 545
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	300 168	413 425
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	41 574	6 963
Dot. Prov. pour risques et charges	512 152	215 751
Total dotation aux amortissements et provisions	7 289 716	6 993 152

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2018 à 9.207.806 DT contre 6.907.335 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Loyers	128 424	73 356
Entretien & réparation	1 687 998	1 404 501
Assurances	470 742	407 560
Etudes & services extérieurs	1 860 932	1 130 916
Honoraires	497 675	873 434
Transports	926 604	607 271
Frais postaux et de télécom.	63 825	59 814
Services bancaires	521 724	151 095
Missions, réceptions, voyages	548 223	588 350
Relations publiques	1 466 768	863 665
Dons	109 315	53 266
Frais de restauration	202 407	216 469
Droits, impôts & taxes	723 169	477 638
Total autres charges d'exploitation	9 207 806	6 907 335

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes ont baissé au 31 décembre 2018 à une charge de 749.934 DT contre un produit de 763.560 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Intérêts sur emprunts	622 014	153 020
Intérêts des autres opérations de financement	359 987	79 700
Intérêts des comptes courants	89 886	78 861
Frais d'escompte	-	2 546
Différence de change	(321 953)	(1 077 687)
Total charges financières nettes	749 934	(763 560)

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements ont diminué au 31 décembre 2018 à 9.845 DT contre 38.903 DT au 31 décembre 2017 et se rattachant à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires ont baissé au 31 décembre 2018 à 81.512 DT contre 106.357 DT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Plus-value de cession d'immobilisations	81 480	95 678
Produits divers ordinaires	32	10 679
Total autres gains ordinaires	81 512	106 357

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2018 à 363.420 DT contre 336.532 DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Autres pertes ordinaires	263 891	312 671
Amendes et pénalités	99 529	23 861
Total autres pertes ordinaires	363 420	336 532

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

Les impôts sur les sociétés se sont élevés au 31 décembre 2018 à 4.512.909 DT contre 3.053.609 DT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 018	2 017
Impôt sur les sociétés	4 278 236	3 053 609
Contribution conjoncturelle	234 673	-
Total autres pertes ordinaires	4 512 909	3 053 609

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 13.380.031 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement de 18.156.649 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 17.805.058 DT ;
- Encaissement suite à la cession des immobilisations corporelles pour 103.000 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 454.591 DT constituées par des nouvelles cautions douanières ;

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un excédent de 1.946.671 DT et se détaillent comme suit :

- Distribution de dividendes aux actionnaires pour 7.515.831 DT constitués des dividendes décidés au cours de l'AGO du 19/06/2018 totalisant un montant de 7.520.000 DT ajustés par la variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » soit 4.169 DT ;
- Encaissement d'un nouvel emprunt bancaire auprès d'Amen Bank pour 11.000.000 DT dans le cadre du projet d'extension de l'usine;
- Remboursement des emprunts bancaires et d'emprunts leasing pour 1.544.218 DT.

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société Clean Room Project

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2018 sont détaillées ci-après :

- Le 02 janvier 2018, la société UNIMED a signé un contrat de location d'un dépôt avec M. Lotfi Charfeddine. En 2018, la charge de location enregistrée chez UNIMED s'élève à 3.500 DT par mois;
- Des travaux d'entretien et rénovation auprès d'INOX-MED pour un total de 383.100 DT HTVA ;
- Des travaux d'aménagement et entretien auprès de Clean Room Project pour un total de 261.175 DT HTVA ;
- Des frais de prospection médicale pour un total de 94.000 DT HTVA auprès de SENAMED ;
- La société UNIMED a accordé un prêt en compte courant associé à la société PROMOCHIMICA de 375.555 DT ;
- Des charges locatives pour un montant de 65.100 DT HTVA d'un bureau loué à Tunis auprès de la société ISSIS ;
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 184.479 DT HTVA ;
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 5.670 DT ;
- Des frais de restauration du personnel pour 312.171 DT auprès d'UNIREST ;
- Refacturation des charges communes aux sociétés INOXMED, UNIREST, SMB, ISSIS ET SENAMED selon de tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	TTC
INOXMED	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
SMB	2 400	456	2 856
ISSIS	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
Clean Room	3 600	684	4 284
Total :	13 200	2 508	15 708

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Solde total
INOXMED	(11 651)	2 856	(8 795)
UNIREST	(25 313)	2 856	(22 457)
S M B	(29 750)	2 856	(26 894)
I S S I S	(6 559)	1 428	(5 131)
SENAME	(11 900)	1 428	(10 472)
Clean Room	(24 657)	4 284	(20 373)
PROMOCHIMICA	-	375 555	375 555
Total :	(109 830)	391 263	281 433

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes payés au cours de 2018 s'élèvent à un solde de 7.515.831 DT. En effet, les dividendes décidés lors de l'AGO du 19 juin 2018 ont été payés le 15 août 2018.

VII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

• Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2017			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2018		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
AMEN BANK 4 MDT	281 690	-	281 690	-	(281 690)	-	-	-
AMEN BANK 8 MDT	547 945	-	547 945	-	(547 945)	-	-	-
BH 3,5 MDT	3 500 000	3 500 000	-	-	-	3 500 000	3 500 000	-
AMEN BANK 8 MDT	-	-	-	8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-
AMEN BANK 3 MDT	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Total	4 329 635	3 500 000	829 635	11 000 000	(829 635)	14 500 000	14 500 000	0

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
AMEN BANK 4 MDT	TMM + 0,75%	91 mois	20 mois	01/05/2018	
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 0,75%	96 mois	23 mois	20/05/2018	
BH 3,5 MDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 3 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan

• Actions

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2018.

VII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéance	Loyer mensuel TTC
2015	N°0330180	Matériel de transport	357 443	39 937	0	8,31%	48	8 105
2015	N°0344080	Matériel de transport	93 325	22 342	0	8,57%	48	2 306
2016	N°0355320	Matériel de transport	21 203	5 964	522	8,77%	48	621
2016	N°0362490	Matériel de transport	174 343	48 872	12 911	8,91%	48	4 335
2016	N°0382250	Matériel de transport	125 281	41 794	0	7,97%	36	3 931
2017	N°389700	Matériel de transport	51 064	18 122	4 746	7,50%	36	1 592
2017	N°137954	Matériel de transport	196 337	69 248	24 259	8,30%	36	6 122
2017	N°137956	Matériel de transport	55 589	19 606	6 868	8,30%	36	1 734
2017	N°138311	Matériel de transport	163 317	56 494	34 909	8,30%	36	5 079
2018	N°136104	Matériel de transport	36 631	20 460	3 610	7,39%	22	1 813
2018	N°147323	Matériel de transport	150 148	47 778	76 690	9,00%	36	4 828
2018	N° 432870	Matériel de transport	782 043	239 402	458 503	9,50%	36	24 855
2018	N° 432910	Matériel de transport	142 141	44 350	83 917	9,50%	36	4 518
2018	N°434830	Matériel de transport	136 524	42 205	84 388	9,67%	36	4 350
2018	N°434830	Matériel de transport	39 403	12 181	24 356	9,67%	36	1 494
2018	N° 436510	Matériel de transport	47 116	14 424	30 424	9,87%	36	1 506
Total			2 571 908	743 179	846 103			

Total des paiements minimaux au titre de la location au 31-12-2018	1 775 425
Valeur actualisée des paiements au titre de la location	1 775 425
Ecart	-
Loyer conditionnels inclus dans les charges de la période	-
Total à la date de clôture des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous location non réalisables	-

VII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
Engagements Donnés						
<u>a) Garanties personnelles</u>						
-Cautionnement	3.024.018	UBCI				
	540.388	AMEN BANK				
<u>b) Garanties réelles</u>						
-Hypothèque	43.000.000	AMEN BANK				Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en aout 2018
-Nantissement	43 000 000	AMEN BANK				Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en aout 2018
-Nantissement	3 500 000	BH				Un nantissement de la ligne tri-génération
<u>c) Effets escomptés et non échus</u>						
	328 946	UBCI				
	7 798 063	BH				
	481 927	STB				
	7 208 774	AMEN BANK				
<u>d) Créances à l'exportation mobilisées</u>						
	11 495 287	AMEN BANK				
Total	120 377 403					
Engagements reçus						
Néant						
Total						
Engagements réciproques						
Néant						
Total						

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	36 406 533	36 110 669	142 242	66 737	86 885
Charges de personnel	12 957 874	8 045 542	2 329 618	1 929 557	653 157
Dotation aux Amort. & Prov.	7 289 716	5 535 057	460 186	1 204 788	89 685
Autres charges d'exploitation	9 207 806	2 070 692	3 675 993	2 519 549	941 572
Charges financières nettes	749 934	-	-	-	749 934
Autres pertes ordinaires	363 420	-	-	-	363 420
Impôt sur les sociétés	4 278 236	-	-	-	4 278 236
Contribution sociale solidaire	234 672	-	-	-	234 672
Total	71 488 191	51 761 960	6 608 039	5 720 631	7 397 561

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2018	31.12.2017	Charges	31.12.2018	31.12.2017	Soldes	31.12.2018	31.12.2017
CA Local	47 610 167	43 992 666	Stockage/ déstockage de production	(2 624 400)	753 356			
CA Export	39 477 582	26 352 385						
Autres produits d'exploitation	44 364	68 778						
Total	87 132 113	70 413 829						
Production	89 756 513	69 660 473	Achats consommés	36 406 533	28 474 119	Marge sur coût matière	53 349 980	41 186 355
Marge sur coût matière	53 349 980	41 186 355	Autres charges externes	8 484 637	6 429 697	Valeur ajoutée	44 865 343	34 756 658
Valeur ajoutée	44 865 343	34 756 658	Charges de personnel	12 957 874	12 271 971	Excédent brut d'exploitation	31 184 300	22 007 048
			Impôts et taxes	723 169	477 638			
Total	13 681 043	12 749 609	Total	13 681 043	12 749 609			
Excédent brut d'exploitation	31 184 300	22 007 048	Charges financières nettes	749 934	(763 560)	Résultat des activités ordinaires	18 359 679	12 532 575
Autre produits ordinaires	81 512	106 357	Autres charges ordinaires	363 420	336 532			
Produits de placement	9 845	38 903	Dotations aux amort et prov	7 289 716	6 993 152			
Total	31 275 657	22 152 308	Impôt sur les bénéfices	4 512 908	3 053 609			
Total	12 915 978	9 619 733	Total	12 915 978	9 619 733			
Résultat des activités ordinaires	18 359 679	12 532 575	Effets négatifs des modifs. comptables	-	-	Résultat après modifications comptables	18 359 679	12 532 575
Effets positif des modifs. comptables	-	-						
Total	18 359 679	12 532 575	Total	-	-			

Tunis, le 26 avril 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 20 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 93.439.569 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 18.359.678 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED » au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT et une avance en compte courant sur ladite société pour un montant de 375.555 DT. Les derniers états financiers audités de la société Promochimica datent du 31 décembre 2016, et font apparaître des capitaux propres de 12.610.425 DT, soit 2.208.085 DT part d'UNIMED. Les états financiers les plus récents de Promochimica, arrêtés au 30 novembre 2017, non audités, font apparaître des capitaux propres négatifs de 2.656.839 DT. Par ailleurs, nous comprenons que ladite société est actuellement à l'arrêt et un plan pour sa restructuration est en cours d'être étudié par ses différents actionnaires.

De ce fait, et face à la détérioration de la situation financière de Promochimica, nous estimons que les actifs la concernant au niveau des états financiers d'UNIMED devraient faire l'objet d'une dépréciation couvrant la totalité de leur montant.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur nette de 33.996.901 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2018, la provision sur les stocks s'élève à 1.210.512 DT.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats (matières premières, articles de conditionnement, pièces de rechange et consommables) et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments produits (produits finis et semi-finis).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception du point présenté dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'autres remarques à émettre eu égard au rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri



*Conseil Audit Formation C. 138
Rue de l'Industrie/Levans/Casablanca
Toute: 0539 889 721 / 0539 889 721
1055 Les Etoiles du Lac - Maroc
Tél: 216 21 10 889 721 / 21 900 000
Fax: 216 21 10 889 721*

Tunis, le 26 avril 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Le 02 janvier 2018, la société UNIMED a signé un contrat de location d'un dépôt avec M. Lotfi Charfeddine. En 2018, la charge de location enregistrée chez UNIMED s'élève à 3.500 DT par mois;
- Des travaux d'entretien et rénovation auprès d'INOX-MED pour un total de 383.100 DT HTVA ;
- Des travaux d'aménagement et entretien auprès de Clean Room Project pour un total de 261.175 DT HTVA ;
- Des frais de prospection médicale pour un total de 94.000 DT HTVA auprès de SENAMED.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société UNIMED a accordé un prêt en compte courant associé à la société PROMOCHIMICA de 375.555 DT ;
- Des charges locatives pour un montant de 65.100 DT HTVA d'un bureau situé à Tunis auprès de la société ISSIS ;
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 184.479 DT HTVA ;
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 5.670 DT;
- Des frais de restauration du personnel pour 312.171 DT auprès d'UNIREST ;
- Refacturation des charges communes aux sociétés INOXMED, UNIREST, SMB, ISSIS ET SENAMED selon le tableau suivant :

Participation aux frais du siège 2018			
Société	Montant HT	TVA	TTC
Inox med	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
S M B	2 400	456	2 856
I S S I S	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
Clean Room	3 600	684	4 284
Total en Dinars	13 200	2 508	15 708

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire brut servi au Président Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2018 à 902.167 DT (soit un net annuel de 582.593 DT) dont un montant de 269.217 DT relatif à des droits de congés payés. La somme des rémunérations nettes dues au Président Directeur Général s'élève, au 31 décembre 2018, à un solde de 319.373 DT;
- Le Directeur Général Adjoint du pôle administratif et financier perçoit une rémunération annuelle brute de 116.455 DT (soit un net annuel de 88.305 DT). La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint s'élève, au 31 décembre 2018, à un solde de 9.724 DT
- Le Directeur Général Adjoint du pôle technique perçoit une rémunération annuelle brute de 111.997 DT (soit un net annuel de 68.627 DT). La somme des rémunérations nettes des au Directeur Général Adjoint s'élève, au 31 décembre 2018, à un solde de 9.598 DT

Par ailleurs, ces dirigeants bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation



Abderrahmen Fendri

*Conseil Audit Formation C.A.F.
Monsieur Abdelkader El Ghazal
Jura - ProC - Rue Luc d'Ancelle
1633 Les Barges du Lac - Suisse
Tél: 216 71 164 800 / 71 923 909
Fax: 216 71 164 800*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness
Immeuble Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2018 Au 31/12/2018	2017 Au 31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		59 376	52 207
Moins : amortissements		-50 886	-47 321
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>8 490</u>	<u>4 886</u>
Immobilisations corporelles		8 598 511	8 355 567
Moins : amortissements		-1 742 556	-1 138 556
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>6 855 955</u>	<u>7 217 011</u>
Immobilisations financières		196 300 727	192 132 136
Moins : Provisions		-5 452 601	-155 386
<i>S/Total</i>	B - 2	<u>190 848 126</u>	<u>191 976 750</u>
Total des actifs immobilisés		197 712 571	199 198 647
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		197 712 571	199 198 647
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		<u>0</u>	<u>0</u>
Clients et comptes rattachés		1 671 386	1 803 619
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 3	<u>1 671 386</u>	<u>1 803 619</u>
Autres actifs courants		9 133 992	5 074 224
Moins : Provisions		0	0
	B - 4	<u>9 133 992</u>	<u>5 074 224</u>
Placements et autres actifs financiers	B - 5	20 865 829	16 403 857
Liquidités et équivalents de liquidités	B - 6	322 034	278 954
Total des actifs courants		31 993 241	23 560 654
Total des actifs		229 705 812	222 759 301

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2018	2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves légales		5 360 000	5 357 784
Prime d'émission		77 157 653	93 237 653
Resultats reportés		61 351 510	44 493 014
Réserves fonds sociales		240 000	120 000
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		197 709 163	196 808 451
Résultat de l'exercice		17 520 882	16 980 712
Total capitaux propres avant affectation	B - 7	215 230 045	213 789 163
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B - 8	11 564 311	6 398 258
Provision pour risques et charges		275 000	275 000
Total des passifs non courants		11 839 311	6 673 258
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B - 9	450 075	643 998
Autres passifs courants	B - 10	1 204 320	1 037 747
Autres passifs financiers	B - 11	982 061	615 135
Concours bancaires		0	0
Total des passifs courants		2 636 456	2 296 880
Total des passifs		14 475 767	8 970 138
Total capitaux propres et passifs		229 705 812	222 759 301

ONE TECH HOLDING

16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2

2035 Ariana



ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Notes	2018 Au 31/12/2018	2017 Au 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Dividendes	R - 1	26 080 017	20 882 891
Autres produits d'exploitation		168 871	112 500
Total des produits d'exploitation		26 248 888	20 995 391
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats d'approvisionnements consommés	R - 2	82 172	80 908
Charges de personnel	R - 3	2 375 934	1 957 714
Dotations aux amortissements et aux provisions	R - 4	5 904 780	614 902
Reprise sur provision		0	-350 000
Autres charges d'exploitation	R - 5	1 566 523	2 043 834
Total des charges d'exploitation		9 929 409	4 347 358
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 319 479	16 648 033
Charges financières nettes	R - 6	560 262	331 536
Produits des placements	R - 7	1 806 577	702 844
Autres gains ordinaires		0	7 920
Autres pertes ordinaires		124	4 783
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		17 565 670	17 022 478
Impôt sur les bénéfices		44 788	41 766
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		17 520 882	16 980 712
Éléments extraordinaires (Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 520 882	16 980 712
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		17 520 882	16 980 712
Résultat par action		0,327	0,317

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2018 Au 31/12/2018	2017 Au 31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		17 520 882	16 980 712
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements		5 904 780	614 902
. Reprise sur provisions		0	-350 000
. Variation des créances	F - 1	132 233	-154 312
. Variation des autres actifs courants	F - 2	-4 059 768	-2 491 639
. Variation des fournisseurs	F - 3	-160 923	338 804
. Variation des autres passifs	F - 4	206 633	453 032
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	F - 5	-6 228 450	-4 891 562
. Plus ou moins value actions propres		0	0
. Plus ou moins value de cession des titres de participation	F - 6	-845 575	-115 274
. Autres ajustements		0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		12 469 812	10 384 663
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F - 7	-283 113	-2 631 526
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F - 8	-4 313 592	-300 000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F - 9	2 757 053	1 684 585
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-1 839 652	-1 246 941
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Opération sur actions propres		0	0
- Dividendes et autres distributions		-16 080 000	-13 936 000
- Encaissement provenant des emprunts		6 025 770	6 300 000
- Remboursement d'emprunts		-532 850	-1 276 843
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		-10 587 080	-8 912 843
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		43 080	224 879
Trésorerie au début de l'exercice	F - 10	278 954	54 075
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F - 11	322 034	278 954

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2018

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ONE TECH HOLDING est une société anonyme régie par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales constituée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 octobre 2010 avec un capital initial de 180 000 Dinars divisé en 18 000 actions de 10 Dinars chacune.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011, la société ONE TECH HOLDING a décidé de porter son capital de 180 000 Dinars à 3 000 000 Dinars par la création de 282 000 actions de 10 Dinars chacune, représentant un montant de 2 820 000 Dinars.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2012, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions de la société ONE TECH HOLDING pour passer à une valeur nominale de 1 Dinar par action au lieu de 10 Dinars par action.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 décembre 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ONE TECH HOLDING, par apport en nature, d'un montant de 48 078 075 Dinars avec une prime d'émission de 117 360 434 Dinars, pour porter le capital de 3 000 000 Dinars à 51 078 075 Dinars, et ce par l'émission de 48 078 075 actions d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ONE TECH HOLDING, de 51 078 075 Dinars à 53 600 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 2 521 925 Dinars et l'émission de 2 521 925 actions au prix d'émission 6,500 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 5,500 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

La société ONE TECH HOLDING a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ONE TECH HOLDING », ont été arrêtés au 31 décembre 2018 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société présentés en dinars tunisiens ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et amorties linéairement selon les taux basés sur la durée probable d'utilisation et détaillés ainsi :

Désignation	Taux
- Logiciel	20%
- Site Web	33%
- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencement et aménagement.....	10%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique.....	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values

par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

VI. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Site web	14 700	14 700
Logiciels	44 676	37 507
Terrain	1 898 500	1 898 500
Construction	4 779 544	4 779 544
Agencement, Aménagement et installation	53 091	53 091
Mobilier et matériel de bureau	143 972	142 404
Matériel informatique	289 563	148 164
Matériel de transport	1 353 645	1 318 774
Agencement, Aménagement en cours	80 196	15 090
Sous Total	8 657 887	8 407 774
Amts-Site web	14 700	14 700
Amts-logiciels	36 186	32 621
Amts-Construction	477 954	238 977
Amts-Agencement, Aménagement et installation	10 881	5 575
Amts-Mobilier et matériel de bureau	128 464	99 808
Amts-Matériel informatique	146 436	57 633
Amts-Matériel de transport	978 821	736 563
Sous Total	1 793 442	1 185 877
Total	6 864 445	7 221 897

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2018

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS			V.C.N
	Au 31/12/2017	Acquisitions	Reclassement	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Dotations	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Site WEB	14 700	0	0	14 700	14 700	0	14 700	0
Logiciels	37 507	7 169	0	44 676	32 621	3 565	36 186	8 490
S/ TOTAL	52 207	7 169	0	59 376	47 321	3 565	50 886	8 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrain	1 898 500	0	0	1 898 500	0	0	0	1 898 500
Construction	4 779 544	0	0	4 779 544	238 977	238 977	477 954	4 301 590
Matériel de transport	1 318 774	34 871	0	1 353 645	736 563	242 258	978 821	374 824
Agencement, Aménagement et installation	53 091	0	0	53 091	5 575	5 306	10 881	42 210
Agencement, Aménagement en cours	15 090	65 106	0	80 196	0	0	0	80 196
Mobilier et materiel de bureau	142 404	1 568	0	143 972	99 808	28 656	128 464	15 508
Materiel informatique	148 164	141 399	0	289 563	57 633	88 803	146 436	143 127
S/TOTAL	8 355 567	242 944	0	8 598 511	1 138 556	604 000	1 742 556	6 855 955
TOTAL GENERAL	8 407 774	250 113	0	8 657 887	1 185 877	607 565	1 793 442	6 864 445

B.2. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Acquisition	Cessions/Rec lassement	Solde au 31/12/2018	Nombre des titres 31/12/2017	Acquisition/ Attribution	Cessions/Rec lassement	Nombre des titres 31/12/2018	%
Actions "TUNISIE CABLES"	87 571 803	0	0	87 571 803	351 320	134 984	0	486 304	92,45%
Actions "FUBA"	40 823 739	0	0	40 823 739	119 994	0	0	119 994	99,99%
Actions "TTEI"	22 033 279	0	0	22 033 279	67 994	0	0	67 994	99,99%
Actions "TECHNIPLAST"	13 802 355	0	0	13 802 355	55 986	0	0	55 986	79,98%
Actions "OTBS"	12 147 629	4 025 769	0	16 173 398	159 917	121 993	0	281 910	95,89%
Actions "ELEONETECH"	5 878 040	0	0	5 878 040	10 996	0	0	10 996	54,98%
Actions "STUCOM"	1 135 001	0	0	1 135 001	18 495	0	0	18 495	24,99%
Actions "AUTO CABLES TUNISIE"	2 677 188	0	0	2 677 188	19 791	0	0	19 791	48,87%
Actions "HELIOLFEX"	1 987 873	0	0	1 987 873	100 977	0	0	100 977	74,80%
Actions "ONE TECH MOBILE"	1 610 226	0	0	1 610 226	83 995	0	0	83 995	70,00%
Actions "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	40 000	0	0	40 000	4 000	0	0	4 000	40,00%
Total participation Groupe One Tech	189 707 133	4 025 769	0	193 732 902	993 465	256 977	0	1 250 442	
Actions "SPCS"	2 000 000	0	0	2 000 000	80 000	120 000	0	200 000	5,62%
Actions "ARIJ AL-MEDINA"	20 000	0	0	20 000	20	0	0	20	2,00%
Actions "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100 000	0	0	100 000	1 000	0	0	1 000	
Parts sociales "GROUPE MEDITERRANEEN DE CONFECTION"	75 000	0	-75 000	0	7 500	0	7 500	0	
Actions "UADH"	250 003	0	0	250 003	38 462	0	0	38 462	
Actions "Alfa Hyundai"	0	707	0	707	0	1	0	1	
Actions "KSM"	0	2 000 000	0	2 000 000	0	20 000	0	20 000	4,00%
Total participation hors Groupe	2 445 003	2 000 707	-75 000	4 370 710	126 982	20 001	7 500	139 483	
Emprunt National	280 000		-70 000	210 000					
Total	192 432 136	6 026 476	-145 000	198 313 612	1 120 447	276 978	7 500	1 389 925	
Titres souscrits non libérés "SPCS"	-300 000	0	300 000	0					
Titres souscrits non libérés "OTBS"	0	-2 012 885	0	-2 012 885					
Provision actions " UADH "	-155 386	-22 693	0	-178 079					
Provision actions " OTBS"	0	-5 274 522	0	-5 274 522					
Total immobilisations financières nettes	191 976 750	-1 283 624	155 000	190 848 126					

B.3. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
TTEI	8 526	16 627
ELEONETECH	229 342	233 599
FUBA	338 643	318 778
HELIOFLEX	169 341	125 444
OTBS	118 366	323 981
OTM	107 262	80 547
STUCOM	134 996	112 539
TUNISIE CABLES	502 672	527 760
TECHNIPLAST	62 238	64 344
Total	1 671 386	1 803 619

B.4. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges constatées d'avance	56 296	48 341
Débiteurs divers	139 514	139 490
Etat, crédit de TVA	141 226	153 061
Etat, crédit d'IS	565 301	376 271
Personnel, avances et acomptes	375	169
Produits à recevoir	8 153 967	4 252 829
Prêt personnel	77 313	104 063
Total	9 133 992	5 074 224

B.4.1- Produits à recevoir

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes à recevoir - FUBA	599 900	599 900
Dividendes à recevoir - TUNISIE CABLES	2 999 552	3 094 072
Dividendes à recevoir - STUCOM	354 772	554 772
Dividendes à recevoir - TTEI	4 000 112	112
Dividendes à recevoir - HELIOFLEX	186 994	0
Divers	12 637	3 973
Total Produits à recevoir	8 153 967	4 252 829

B.5. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Placements courants	19 500 000	13 500 000
Titres SICAV	1 358 965	1 128 226
Actions STUCOM	0	1 766 478
Intérêts courus débiteurs	6 864	9 153
Total	20 865 829	16 403 857

B.6. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banques «TND »	321 734	278 622
Caisse	300	332
Total	322 034	278 954

B.7. Capitaux propres avant affectation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital souscrit - appelé, versé	53 600 000	53 600 000
Réserves légales	5 360 000	5 357 784
Prime d'émission	77 157 653	93 237 653
Résultats reportés	61 351 510	44 493 014
Réserves fonds social	240 000	120 000
Sous total	197 709 163	196 808 451
Résultat de la période	17 520 882	16 980 712
Total	215 230 045	213 789 163
Nombre d'actions	53 600 000	53 600 000
Résultat/Action	0,327	0,317

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 255 114 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 77 157 653 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Date	Capital	Primes liées au capital	Réserves légalés	Réserves pour Fond Social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31/12/2017	53 600 000	93 237 653	5 357 784	120 000	44 493 014	16 980 712	213 789 163
Affectation résultat bénéficiaire 2017								
<i>Report à nouveau</i>						16 858 496	-16 858 496	0
<i>Réserves</i>				2 216	120 000		-122 216	0
<i>Dividendes</i>			-16 080 000					-16 080 000
Situation des capitaux propres après affectation		53 600 000	77 157 653	5 360 000	240 000	61 351 510	0	197 709 163
Résultat de la période							17 520 882	17 520 882
Situation des capitaux propres au	31/12/2018	53 600 000	77 157 653	5 360 000	240 000	61 351 510	17 520 882	215 230 045

B.8. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts bancaires	11 564 311	6 398 258
Total	11 564 311	6 398 258

Au 31 décembre 2018, le tableau détaillant les emprunts se présente comme suit :

Emprunt	Montant débloqué	Remboursement	Partie à moins d'un an	Partie à plus d'un an
Emprunt 350 KDT	350 000	251 742	77 898	20 360
Emprunt 4,3 MDT	4 300 000	0	781 818	3 518 182
Emprunt 2 MDT	2 000 000	0	0	2 000 000
Emprunt 10 MDT	6 025 769	0	0	6 025 769
Total	12 675 769	251 742	859 716	11 564 311

B.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	446 286	607 209
Fournisseurs d'immobilisations	0	33 000
Fournisseurs de titres de participation	3 789	3 789
Total	450 075	643 998

B.10. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
CNSS	121 910	96 237
Personnel, autres charges à payer	190 644	180 342
Charges à payer	564 720	494 663
Etat, impôts et taxes	170 532	165 520
Créditeurs divers	570	570
Produits constatés d'avance	155 944	100 415
Total	1 204 320	1 037 747

B.11. Autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Echéances à moins d'un an sur emprunts	859 716	532 850
Intérêts courus	122 345	82 285
Total	982 061	615 135

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Dividendes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes – TUNISIE CABLES	10 169 673	11 094 189
Dividendes – TTEI	12 499 250	6 999 383
Dividendes – TECHNIPLAST	2 399 400	1 999 500
Dividendes – ELEONETECH	824 700	439 840
Dividendes – OTM	0	349 979
Dividendes – HELIOFLEX	186 994	0
Total	26 080 017	20 882 891

R.2. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Frais de bourse	82 172	80 908
Total	82 172	80 908

R.3. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Salaires et compléments de salaires	2 085 627	1 676 984
Charges sociales	276 212	220 715
Congés payés	10 302	51 332
Cotisation assurance groupe	3 793	8 683
Total	2 375 934	1 957 714

R.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations	607 565	521 824
Dotations aux provisions pour dépréciation titres de participation	5 297 215	93 078
Total	5 904 780	614 902

R.5. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Jetons de présence	330 000	440 000
Honoraires et intermédiaires	752 310	1 139 477
Frais de formation	90 782	113 656
Frais postaux et télécommunications	22 184	9 070
Réception et cadeau	9 076	21 898
Annonces et publicité	133 998	141 716
Services extérieurs	124 675	114 297
Impôts et taxes	175 923	138 142
Services bancaires et assimilés	10 707	9 591
Dons et subventions	138 500	166 164
Missions et Déplacements	128 166	163 774
Primes d'assurance	39 284	45 863
Entretien & réparation	66 476	12 995
Fourniture de bureau	6 494	8 385
Charges loyer	4 258	1 517
Transfert de charges	-466 310	-482 711
Total	1 566 523	2 043 834

R.6. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges d'intérêts	538 347	261 789
Pertes de changes	13 397	5 996
Perte sur cession de titres	8 518	63 751
Total	560 262	331 536

R.7. Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Produits Financiers	896 487	457 610
Réévaluation titres SICAV	29 127	-539
Produits nets/cessions des titres	828 226	189 048
Dividendes – SICAV	52 737	56 725
Total	1 806 577	702 844

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Variation des créances clients

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « <i>Clients</i> »	1 803 619	1 671 386	132 233
Total			132 233

F.2. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « <i>Autres actifs courants</i> »	5 074 224	9 133 992	-4 059 768
Total			-4 059 768

F.3. Variation des dettes fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique « <i>Fournisseurs</i> »	450 075	643 998	-193 923
Ajustement fournisseurs d'immobilisations	33 000	0	33 000
Total			-160 923

F.4. Variation des autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique « <i>Autres passifs</i> »	2 186 381	1 652 882	533 499
Ajustement "Intérêt Courus"			-326 866
Total			206 633

F.5. Variation des placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « <i>Placements et autres actifs financiers</i> »	16 403 857	20 865 829	-4 461 972
Ajustement cession "Actions STUCOM"			-1 766 478
Total			-6 228 450

F.6. Plus ou moins-values de cession

Désignation	Montant
Plus-value sur cession Titres STUCOM	-830 575
Plus-value sur cession Titres GMC	-15 000
Total	-845 575

F.7. Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Montant
Acquisition matériel de transport	-34 871
Acquisition matériel informatique	-141 399
Acquisition mobilier et matériel de bureau	-1 568
Acquisition logiciels	-7 169
Agencement, Aménagement en cours	-65 106
Ajustement fournisseurs d'immobilisations	-33 000
Total	-283 113

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Souscription augmentation du capital OTBS	-2 012 885
Souscription actions KSM	-2 000 000
Libération capital - Actions « S P C »	-300 000
Souscription action « Alpha Hyundai »	-707
Total	-4 313 592

F.1. Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Encaissement lié à l'emprunt national	70 000
Cession des titres STUCOM	2 597 053
Cession des titres GMC	90 000
Total	2 757 053

F.2. Trésorerie début de l'exercice

Désignation	Montant
Rubrique « <i>Liquidités et équivalents de liquidités</i> »	278 954

F.3. Trésorerie fin de l'exercice

Désignation	Montant
Rubrique « <i>Liquidités et équivalents de liquidités</i> »	322 034

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

- La société ONE TECH HOLDING a hypothéqué l'ensemble immobilier de la propriété sise à la zone industrielle Ariana, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la BIAT pour un montant de 4 300 000 DT et auprès de l'ATB pour un montant de 2 000 000 DT.

- Une transcription de privilège est apposée sur le parc automobile de la société ONE TECH HOLDING en garantie du crédit BIAT pour un montant de 350 000 DT.
- La société ONE TECH HOLDING se porte garante à l'ATB pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS pour quelques causes que ce soit, et ce au titre du crédit à moyen terme d'un montant global de 2 000 000 DT partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 1 083 333 DT.
- La société ONE TECH HOLDING se porte garante à la BIAT pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS pour quelques causes que ce soit, et ce au titre du crédit à moyen terme d'un montant global de 2 000 000 DT partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 714 286 DT.
- La société ONE TECH HOLDING se porte garante à la BNA pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS pour quelques causes que ce soit, et ce au titre du crédit à moyen terme d'un montant global de 900 000 DT partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 81 818 DT.
- La société ONE TECH HOLDING a hypothéqué l'ensemble immobilier de la propriété sise à la zone industrielle Ariana, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la BIAT pour un montant de 10 000 000 DT et débloqué partiellement à hauteur de 6 025 769 Dinars au 31-12-2018.

VIII. PARTIES LIEES

Désignation	Solde au 31/12/2017	Mouvements de l'exercice				Solde au 31/12/2018
		Achat	Produit & Remboursement	Encaissement & Conversion	Décaissement	
Fournisseurs						
OTBS	-145 643	252 670	0	0	355 544	-42 769
FUBA	-9 237	0	0	0	0	-9 237
ONE TECH E&C	-35 619	0	0	0	33 000	-2 619
OTM	-1 059	1 450	0	0	1 059	-1450
Clients						
ELEONTECH	233 599	0	116 355	120 612	0	229 342
FUBA	318 778	0	19 865	0	0	338 643
HELIOFLEX	125 444	0	43 897	0	0	169 341
OTBS	323 981	0	337 119	542 734	0	118 366
OTM	80 547	0	52 536	25 821	0	107 262
STUCOM	112 539	0	147 409	124 952	0	134 996
TTEI	16 627	0	16 706	24 807	0	8 526
TECHNIPLAST	64 344	0	114 750	116 856	0	62 238
TUNISIE CABLES	527 760	0	5 885	30 973	0	502 672
Produits à recevoir						
TTEI	112	0	12 499 250	8 499 250	0	4 000 112
TECHNIPLAST INDUSTRIE	0	0	2 399 400	2 399 400	0	0
FUBA	599 900	0	0	0	0	599 900
STUCOM	554 772	0	0	200 000	0	354 772
TUNISIE CABLES	3 094 072	0	10 169 673	10 264 193	0	2 999 552
ELEONTECH	0	0	824 700	824 700	0	0
HELIOFLEX	0	0	186 994	0	0	186 994
Débiteurs divers						
TUNISIE CABLES	75 996	0	0	0	0	75 996
OTBS	4 583	0	0	0	0	4 583

IX. SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana



SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
Revenus et autres produits d'exploitation	26 248 888	Achat consommés	82 172			
Total	26 248 888	Total	82 172		26 166 716	20 914 483
Marge commerciale	26 166 716	Autres charges externes	1 390 600			
Subvention d'exploitation	0					
Total	26 166 716	Total	1 390 600	• Valeur Ajoutée brute	24 776 116	19 008 791
Valeur Ajoutée Brute	24 776 116	Impôts et taxes	175 923			
		Charges de personnel	2 375 934			
Total	24 776 116	Total	2 551 857	• Excédent brut d'exploitation	22 224 259	16 912 935
Excédent brut d'exploitation	22 224 259	Autres charges ordinaires	124			
Autres produits ordinaires	0	Charges financières	560 262			
Produits des placements	1 806 577	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	5 904 780			
Transfert et reprise de charges	0	Impôt sur le résultat ordinaire	44 788			
Total	24 030 836	Total	6 509 954	• Résultat des activités ordinaires	17 520 882	16 980 712
Résultat des activités ordinaires	17 520 882	Pertes extraordinaires	0			
Total	17 520 882	Total	0	• Résultat net	17 520 882	16 980 712

Tunis, le 11 Avril 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société ONE TECH HOLDING

**RAPPORT GÉNÉRAL DES CO- COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018**

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ONE TECH HOLDING** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	229 705 812 TND
Des produits d'exploitation de	26 080 017 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	17 520 882 TND

A notre avis, les états financiers de la société ONE TECH HOLDING sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Titres de participation

Selon la norme comptable n°7 relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est

importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « V- Les bases de mesures », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

La société ONE TECH HOLDING détient une participation de 96% au capital de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS « OTBS » comptabilisée pour un montant de 14 160 514 Dinars. Au 31 décembre 2018, la société OTBS présente des capitaux propres de 2 004 168 Dinars.

La société a comptabilisé une provision de 5 274 522 Dinars estimée suffisante pour couvrir la dépréciation des titres de participation OTBS en s'appuyant sur une évaluation financière basée sur les cash-flows futurs mis à jour. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure des titres de participation OTBS.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes

professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les Commissaires aux Comptes

Mahmoud ZAHAF
CABINET ZAHAF & ASSOCIES

Mourad FRADI
ECC MAZARS

Tunis, le 11 Avril 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société ONE TECH HOLDING

**RAPPORT SPÉCIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018

La direction de votre société nous a avisés de l'existence des conventions et opérations suivantes :

- 1** La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un emprunt bancaire auprès de la BIAT pour un montant de 10 000 000 Dinars, débloqué partiellement à hauteur de 6 025 769 Dinars.
- 2** La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat d'insertions publicitaires avec la société GRAND MAGHREB MEDIA « GMM » moyennant une rémunération annuelle de 20 000 Dinars hors taxes. Le montant facturé par la société « GMM », au titre de l'exercice 2018, s'élève à 23 801 Dinars TTC.
- 3** La société ONE TECH HOLDING a refacturé à la société STUCOM des frais supportés à sa place au titre des charges de conseil en management stratégique pour un montant de 124 952 Dinars.
- 4** La société ONE TECH HOLDING a facturé à la société STUCOM un montant de 22 457 Dinars TTC au titre des frais d'études et conseil.
- 5** La société ONE TECH HOLDING a acquis du matériel informatique auprès de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS pour un montant de 143 783 Dinars.
- 6** La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat de prestations d'infogérance avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS avec date d'effet le 1^{er} juillet 2018. La charge supportée par la société ONE TECH HOLDING, au cours de l'exercice 2018, est de 8 926 Dinars.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Elles sont présentées ci-après :

- 1** La société ONE TECH HOLDING s'est portée garante aux banques pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS au titre des crédits bancaires à moyen terme contractés par cette dernière d'un montant global de 4 900 000 Dinars partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 1 879 437 Dinars.
- 2** La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat de maintenance avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS. Le montant facturé par la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 92 821 Dinars TTC.
- 3** La société ONE TECH HOLDING a conclu, un contrat avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS portant sur la location à cette dernière du premier étage de son siège social avec 25 places de parking et l'exploitation de 50% du sous-sol, avec date d'effet le 1^{er} avril 2017. Le montant facturé par ONE TECH HOLDING au titre de l'exercice 2018 s'élève à 178 500 Dinars TTC.
- 4** La société ONE TECH HOLDING a facturé la somme, de 528 613 Dinars sous forme de notes de débit de répartition de charges communes aux filiales TUNISIE CABLES, FUBA PRINTED CIRCUIT TUNISIE, TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL, TECHNIPLAST INDUSTRIE, HELIOFLEX NORTH AFRICA SPS, ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, ELEONETECH, et ONE TECH MOBILE.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- 1) La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 824 936 dinars courant l'exercice 2018. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- 2) La rémunération du directeur général servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 323 288 dinars courant l'exercice 2018. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- 3) La rémunération du directeur général adjoint servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 554 011 dinars courant l'exercice 2018. ; les charges sociales y relatives totalisent 12 053 Dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction

avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

- 4) Au cours de l'exercice 2018, la société ONE TECH HOLDING a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 312 591 Dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING en tant que conseiller financier et stratégique ; les charges sociales y relatives totalisent 53 359 Dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Les Commissaires aux Comptes

Mahmoud ZAHAF
CABINET ZAHAF & ASSOCIES

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Abir Matmti et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2018	2017
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 316 507	2 301 280
Moins: amortissements		<2 228 020>	<2 173 174>
Total immobilisations incorporelles	(1)	88 487	128 106
Immobilisations corporelles		114 879 324	112 471 620
Moins: amortissements		<89 536 862>	<84 229 238>
Total immobilisations corporelles	(1)	25 342 462	28 242 382
Immobilisations financières		964 347	979 664
Moins: provisions		<131 322>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	833 025	848 342
Total des actifs immobilisés		26 263 974	29 218 830
Total des actifs non courants		26 263 974	29 218 830
Actifs courants			
Stocks		5 048 639	4 813 048
Moins: provisions		<650 000>	<521 000>
Stocks nets	(3)	4 398 639	4 292 048
Clients et comptes rattachés		21 806 149	45 810 042
Moins: provisions		<1 343 457>	<1 189 468>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	20 462 692	44 620 574
Autres actifs courants		26 681 435	1 126 350
Moins: provisions		<90 763>	<90 763>
Autres actifs courants nets	(5)	26 590 672	1 035 587
Placements et autres actifs financiers	(6)	10 803	11 053
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 855 368	422 770
Total des actifs courants		53 318 174	50 382 032
TOTAL DES ACTIFS		79 582 148	79 600 862

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**(modèle de référence)***(Chiffres en Dinar Tunisien)*

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Capitaux propres			
Capital social		37 691 950	36 476 100
Réserves		3 647 610	3 658 173
Subvention d'investissement		410 555	644 869
Fond Social		27 687	31 486
Résultats reportés		104 030	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 881 832	40 810 628
Résultat de l'exercice		9 960 515	7 376 398
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 355 725	1 215 850
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	51 842 347	48 187 026
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		374 053	358 972
Autres passifs financiers	(9)	9 094 007	12 207 463
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		9 535 795	12 634 170
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	12 299 685	13 072 987
Autres passifs courants	(11)	5 767 802	5 142 836
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	136 519	563 843
Total des passifs courants		18 204 006	18 779 666
Total des passifs		27 739 801	31 413 836
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 582 148	79 600 862

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Revenus	(13)	32 117 280	30 347 383
Coût des ventes	(14)	<24 534 695>	<22 753 273>
Marge brute		7 582 585	7 594 110
Autres produits d'exploitation	(15)	286 620	590 400
Frais de distribution	(16)	<1 039 523>	<957 050>
Frais d'administration	(17)	<1 567 831>	<1 161 202>
Autres charges d'exploitation (*)	(18)	<1 251 603>	<366 570>
Résultat d'exploitation		4 010 248	5 699 688
Produits financiers nets	(19)	1 818 156	1 666 240
Produits des participations	(20)	2 639 789	1 162 407
Autres gains ordinaires		5 266 560	701 442
Autres pertes ordinaires		<1 206 776>	<271 834>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		12 527 977	8 957 943
Impôt sur les sociétés	(21)	<2 567 462>	<1 581 545>
Résultat net de l'exercice		9 960 515	7 376 398

() Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été retraités à des fins comparatives.*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		72 306 999	42 869 661
Intérêts reçus		7 716	3 456
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<36 996 351>	<29 446 469>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<4 379 624>	<4 424 201>
Intérêts payés	(23)	<260 767>	<211 232>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		30 677 973	8 791 215
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<2 794 707>	<2 892 414>
Encaissements sur cession d'immobilisations		2 362 875	95 026
Décaissements pour acquisition d'immo. financières		<14 000>	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		20 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<425 832>	<2 797 388>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<5 978 663>	<5 227 075>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	2 639 789	1 162 407
Encaissement d'emprunts	(27)	7 200 000	5 300 000
Remboursement d'emprunts	(28)	<7 245 232>	<7 950 000>
Décaissement compte courant actionnaire		<25 000 000>	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<28 384 106>	<6 714 668>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	6 862	52 325
Variation de trésorerie		1 874 897	<668 516>
Trésorerie au début de l'exercice		<19 529>	648 987
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	1 855 368	<19 529>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2018

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 018	2 017	
Revenus et autres produits	32 117 280	Déstockage de production	6 346 568			
Total	32 117 280	Total	6 346 568	Production	25 770 712	24 650 667
Production	25 770 712	Achats consommés	9 318 963	Marge sur coût matières	16 451 749	16 998 402
Marge sur coût matières	16 451 749	Autres charges externes	3 048 448			
Total	16 451 749	Total	3 048 448	Valeur Ajoutée Brute	13 403 301	13 953 965
Valeur Ajoutée Brute	13 403 301	Impôts et taxes	79 560			
Total	13 403 301	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 663 283	Excédent brut d'exploitation	8 660 458	9 812 943
Excédent brut d'exploitation	8 660 458	Autres charges ordinaires	9 552 919			
Autres produits d'exploitation	286 620	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	4 850 719			
Produits des participations	2 639 789	Charges Diverses	86 111			
Produits des placement	-	Autres Pertes	1 206 776			
Produits Financiers	2 660 007	Charges Financières	841 851			
Reprise de provision pour risque	-	I. S.	2 567 462			
Autres gains	5 266 560					
Total	19 513 434	Total	9 552 919	Résultat des activités ordinaires	9 960 515	7 376 398
Résultat positif des activités ordinaires	9 960 515	Eléments extraordinaires	-	Résultat net de l'exercice	9 960 515	7 376 398

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2017	Acquisitions	Reclassement	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	2 301 280	-	15 227	-	2 316 507
Logiciels	2 281 280	-	15 227	-	2 296 507
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	112 471 620	3 666 311	<15 227>	<1 243 380>	114 879 324
Terrains	909 214	-	-	<1 920>	907 294
Constructions	4 227 842	187 899	270 578	<290 662>	4 395 657
Matériel et outillage	45 868 363	302 616	1 640 867	<325 284>	47 486 562
Matériel de transport	3 521 451	96 990	406 422	<186 366>	3 838 497
M.M.B & A.A.I	16 056 322	6 907	259 287	<439 148>	15 883 368
Emballages	39 694 888	-	1 092 804	-	40 787 692
Immobilisations encours	2 193 540	3 071 899	<3 685 185>	-	1 580 254
Total	114 772 900	3 666 311	-	<1 243 380>	117 195 831

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2017	Dotations 2018	Autres variations	Amortissements au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	2 173 174	54 846	-	2 228 020
Logiciels	2 173 174	54 846	-	2 228 020
Immobilisations corporelles	84 229 238	5 664 356	<356 732>	89 536 862
Terrains				
Constructions	2 302 625	339 011	<75 091>	2 566 545
Matériel et outillage	34 127 876	3 334 965	<27 398>	37 435 443
Matériel de transport	2 958 738	278 777	<186 366>	3 051 149
M.M.B & A.A.I	11 753 974	270 633	<67 877>	11 956 730
Emballages	33 086 025	1 440 970	-	34 526 995
Total	86 402 412	5 719 202	<356 732>	91 764 882

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	30 000	50 000
Prêts au personnel (b)	59 011	60 636
Dépôts et cautionnements	121 290	114 982
Total brut	964 347	979 664
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	833 025	848 342

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Matières premières	353 489	281 982
Matières consommables	3 404 139	3 290 185
Gaz fabriqués	1 231 631	1 236 766
Marchandises en transit	59 380	4 115
Total brut	5 048 639	4 813 048
Provision pour dépréciation des stocks	<650 000>	<521 000>
Total net	4 398 639	4 292 048

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Air Liquide Tunisie Services	16 398 929	40 627 604
Autres clients	5 407 220	5 182 438
Total brut	21 806 149	45 810 042
Provision pour dépréciation des clients	<1 343 457>	<1 189 468>
Total net	20 462 692	44 620 574

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges payées ou comptabilisées d'avance	59 251	60 213
Sociétés du Groupe (a)	380 702	180 176
Consignations en douane	17 750	33 700
Produits à recevoir	193 445	95 137
Compte courant actionnaire	25 000 000	-
Autres comptes d'actifs courants	1 030 287	757 124
Total brut	26 681 435	1 126 350
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>
Total	26 590 672	1 035 587

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 625	8 875
Titres de placement	2 178	2 178
Total	10 803	11 053

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	1 843 384	413 864
UBCI	2 087	2 422
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	7 273	3 860
Total	1 855 368	422 770

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2017 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2017	Autres variations	Au 31.12. 2018 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	36 476 100	-	1 215 850	37 691 950
Réserve légale	3 533 623	113 987	-	3 647 610
Fond Social	31 486	85 000	<88 799>	27 687
Autres réserves	124 550	<124 550>	-	-
Résultats reportés	-	104 030	-	104 030
Subvention d'investissement	644 869	-	<234 314>	410 555
Résultat de l'exercice	7 376 398	<7 376 398>	9 960 515	9 960 515
Compte spécial d'investissement	-	1 215 850	<1 215 850>	-
Total	48 187 026	(b) <5 982 081>	9 637 402	51 842 347

(a) Le capital est divisé en 1.507.678 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2017.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	891 193	59,11%
Banque de Tunisie	255 826	16,97%
Banque Nationale Agricole	166 784	11,06%
Autres	193 875	12,86%
Total	1 507 678	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs d'exploitation	8 427 427	6 406 341
Fournisseurs d'immobilisation	837 341	1 217 573
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	2 830	62 021
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	3 032 087	5 280 513
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	-	106 539
Total	12 299 685	13 072 987

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges à payer (a)	1 038 952	1 290 752
C.N.S.S	466 209	448 986
Compte courant actionnaires	90 481	87 063
Société du Groupe (b)	6 046	67 847
Impôts et taxes	2 581 467	2 368 230
Autres créditeurs	1 584 647	879 958
Total	5 767 802	5 142 836

- (a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.
(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	-	442 299
Intérêts échus non courus	32 000	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	104 519	121 544
Total	136 519	563 843

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le total de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2018.

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	32 117 280	30 347 383

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats consommés	15 628 214	13 334 796
Frais de personnel	3 427 224	3 380 488
Services extérieurs	2 076 214	2 161 208
Amortissements et provisions	3 403 043	3 876 781
Total	24 534 695	22 753 273

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Location	48 812	51 653
Produits divers d'exploitation	-	248 280
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	237 808	290 467
Total	286 620	590 400

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats non stockés	19 919	14 186
Frais de personnel	541 646	442 544
Services extérieurs	311 011	296 749
Amortissements et provisions	166 947	203 571
Total	1 039 523	957 050

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Frais du personnel administratif	694 413	245 155
Services extérieurs	505 291	494 808
Achats non stockés	17 398	-
Amortissements et provisions	350 729	421 239
Total	1 567 831	1 161 202

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Redevance Air Liquide SA	290 109	221 096
Amortissements et provisions	930 000	-
Services extérieurs (*)	31 494	145 474
Total	1 251 603	366 570

(*) La colonne comparative a été retraité pour des besoins de comparabilité

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
<i>Charges financières</i>	<841 851>	<1 024 780>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<122 964>	<105 077>
Intérêts des emprunts	<180 808>	<171 454>
Escompte	-	<5 981>
Pertes de change	<538 079>	<742 268>
<i>Produits financiers</i>	2 660 007	2 691 020
Intérêts de retard (a)	2 226 277	2 207 218
Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur	29 589	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	7 716	4 428
Gain de change	396 425	479 374
Produits financiers nets	1 818 156	1 666 240

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2017.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2018.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2017.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2017.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Banque de Tunisie	1 843 384	<28 435>
UBCI	2 087	2 422
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	7 273	3 860
Total	1 855 368	<19 529>

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALTS
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 octobre 2018, une convention de compte courant actionnaire avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, en vertu de laquelle, la société Air Liquide Tunisie SA s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2018 à 25.000.000 DT et les intérêts constatés en 2018 sont de 29.589 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date 1^{er} janvier 2015, un contrat de services avec la société Air Liquide SA, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2018 relative à cette convention s'est élevée à 565.587 DT, le montant non encore réglé au 31 décembre 2018 est de 565.587 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 2.072.992 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 219.930 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé à la société Air Liquide Specna un montant de 48.811 DT hors taxes et ce, au titre des frais de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel sis à la zone industrielle de Borj Cedria.
Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 210.666 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.722.534 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 11.569.816 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, une convention de crédit fournisseur ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.
Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 2.226.277 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.382.117 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 Octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.
 Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 502.534 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.434.158 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.
Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2018 s'est élevé à 47.919 euros soit 153.521 DT.
- Aucune facturation n'a eu lieu en 2018 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.
Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 157.126 Euro soit 538.501 dinars.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 22.987.393 DT.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Specna au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 56.271 DT.

c) *Rémunérations des dirigeants*

- La rémunération relative au Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à 341.157 DT. Cette rémunération est répartie entre deux Directeurs Généraux pour des périodes respectives

allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018 pour le premier Directeur Général et du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 pour le second.

Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2018	2017
Cautions douanières	32 060	210 560
Total	32 060	210 560

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2018

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	24 534 695	15 628 214	3 427 224	3 403 043	2 076 214
Frais de distribution	1 039 523	19 919	541 646	166 947	311 011
Frais d'administration	1 567 831	17 398	694 413	350 729	505 291
Autres charges d'exploitation	1 251 603	-	-	930 000	321 603
I/S	2 567 462	-	-	-	2 567 462
	30 961 114	15 665 531	4 663 283	4 850 719	5 781 581

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37 RUE DES ENTREPRENEURS
Z.I. LA CHARGUIA II – 2035 ARIANA

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 51.842.347 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9.960.515 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et les autres actifs courants, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour des valeurs brutes respectives de 21.806.149 DT et 26.681.435 DT, représentent les postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 16.398.929 DT.

Les autres actifs courants renferment un montant de 25.000.000 DT correspondant à des avances en compte courant versées par la société Air Liquide Tunisie à sa filiale Air Liquide Tunisie Services en vertu de la convention de compte courant actionnaire signée entre les deux parties en date du 1^{er} octobre 2018 et rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes

concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37 RUE DES ENTREPRENEURS
Z.I. LA CHARGUIA II – 2035 ARIANA

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La convention de compte courant actionnaire conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 1^{er} octobre 2018 et autorisée par votre Conseil d'Administration du 30 novembre 2018. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2018 à 25.000.000 DT et les intérêts constatés en 2018 sont de 29.589 DT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les opérations réalisées en 2018 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2015 avec la société Air Liquide SA, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2018 relative à cette convention s'est élevée à 565.587 DT, le montant non encore réglé au 31 décembre 2018 est de 565.587 DT.
- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 2.072.992 DT.
- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 219.930 DT.
- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2011.
Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 48.811 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 210.666 DT TTC.
- Convention de fournitures et de services conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 06 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.722.534 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 11.569.816 DT TTC.
- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006

ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 2.226.277 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.382.117 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 Octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 502.534 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.434.158 DT TTC.
- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 47.919 euros soit 153.521 DT.
- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2018 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 157.126 Euro soit 538.501 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à 341.157 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G (*)		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Salaires	288 982	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	52 175	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	341 157	-	20 000	20 000	30 000	30 000

(*) La charge de l'exercice 2018 est répartie entre la rémunération de Monsieur Jean-Luc ROBERT en tant que Directeur Général de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018 qui est de 41.699 dinars et la rémunération de Monsieur Patrick DENEUX, Directeur Général du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 d'un montant de 299.458 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

بلاغ الشركات

القوائم المالية

بنك اليوباف الدولي - تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة - حدائق البحيرة 2 تونس_1053

ينشر بنك اليوباف الدولي - تونس قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31 التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 02 ماي 2019. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد طارق الزحاف و السيد هيثم عمر.

الميزانية العمومية للسنة المالية المنتهية في 2018/12/31

لبنك اليوباف الدولي - تونس

2017 US\$ 000	2018 US\$ 000	ايضاح	الموجودات
17 290	34 833	3	نقد وأرصدة تقنية لدى المصرف المركزي
21 004	20 001	4	ودائع لأجل لدى المصرف المركزي
57 215	52 521		أرصدة تقنية لدى المصارف والمؤسسات المالية
156 272	155 038	5	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
45 218	8 957	6	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
32 133	29 312	7	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
510	1 247		تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للحصول
5 843	5 858	9	أصول دينية ، بالصفى
1 648	1 425	10	أصول أخرى
337 133	309 192		مجموع الموجودات

المطلوبات وحقوق المساهمين

المطلوبات			
11 113	5 931	11	ودائع المصارف المركزية
82 347	76 575	12	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
132 951	114 500	13	ودائع الزبائن
1 187	1 656	14	مخصصات متوقعة
4 400	3 823	15	التزامات أخرى
231 998	202 485		مجموع المطلوبات

حقوق المساهمين

25 000	25 000	16	رأس المال
2 500	2 500	17	احتياطي قانوني
2 000	2 000	17	احتياطي عام
2 300	2 300	18	احتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية
27	40	19	المساهمة في الصندوق الاجتماعي
70 304	71 258	20	أرباح مرحلة
3 004	3 609		أرباح الفترة
105 135	106 707		مجموع حقوق المساهمين
337 133	309 192		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين

جدول التعهدات خارج الميزانية للسنة المالية المنتهية في 2018/12/31
لبنك اليوفاك الدولي - تونس

			<u>التعهدات المسندة</u>
58 818	90 786	29	تعهدات الإعتمادات المستقبلية
10 107	11 795	29	تعهدات الضمانات وإعتمادات الجهور
68 925	102 581		مجموع التعهدات خارج الميزانية
-	488	30	<u>التعهدات المقبولة</u>

قائمة النتائج المحاسبية عن السنة المالية المنتهية في 2018/12/31

لبنك اليوباف الدولي - تونس

2017 US\$ 000	2018 US\$ 000	إيضاح	البيان
6 228	7 374	21	إيرادات القوائد
(1 422)	(1 453)	22	مصروفات القوائد
4 806	5 921		صافي الدخل من القوائد
2 643	3 248	23	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
1 471	1 622	24	أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
-	-		إيرادات تشغيلية أخرى
4 114	4 870		صافي الدخل من العمولات وغيرها
8 920	10 791		النتائج البنكية الصافي
(3 963)	(3 981)		مصاريف المستخدمين
(605)	(578)	9	مخصصات استهلاكات الأصول الثابتة
557	(613)	25	صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات
(1 819)	(1 993)		مصاريف تشغيلية
(5 830)	(7 165)		إجمالي المصاريف التشغيلية
3 090	3 626		صافي أرباح النشاط قبل الضريبة على الشركات
(63)	(15)		الضريبة على الشركات
3 027	3 611		صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
(23)	(2)	26	المساهمة الفرقية الاستثنائية
3 004	3 609		صافي أرباح السنة
1,20	1,44	27	معدل العائد للسهم الواحد
12%	14%		العائد على رأس المال
2,94%	3,50%		العائد على حقوق المساهمين

قائمة التدفقات النقدية عن السنة المالية المنتهية في 2018/12/31

لبنك اليوباف الدولي - تونس

2017 US\$ 000	2018 US\$ 000	
		أنشطة الإستغلال
9 780	11 867	أورادات الإستغلال البنكي المقبوضة (خارج مداخيل محفظة الإستثمار)
(1543)	(1539)	أعباء الإستغلال البنكي المدفوعه
(74758)	45 063	ودائع / سحبيات لدى المؤسسات البنكية والمالية الأخرى
1 229	1 740	قروض وتسبيقات / سداد قروض وتسبيقات مرفوعة للحرفاء
10 921	(18430)	ودائع / سحبيات الحرفاء
-	-	سندات للتوظيف
(3776)	(4329)	مدافع مسددة للأجور والالتون آخرون
(1722)	(1802)	تدفقات نقدية أخرى متأتية من أنشطة الإستغلال
(187)	(73)	الإدائات المدفوعة على الأرباح
(60056)	32 497	الصافيات النقدية الصافية المتأية من أنشطة الإستغلال
		أنشطة الإستثمار
-	-	فوائد وحصص أرباح مقبوضة على محفظة الإستثمار
-	-	إقتناء / تقويت في محفظة الإستثمار
(40)	(592)	إقتناء / تقويت في أصول ثابتة
(40)	(592)	الصافيات النقدية الصافية المتأية من أنشطة الإستثمار
		أنشطة التمويل
-	-	إصدار أسهم
-	-	إصدار اقتراضات
-	-	سداد اقتراضات
-	-	ارتفاع / إنخفاض الموارد المخصصة
(1523)	(2037)	حصص لأرباح مدفوعه
(1523)	(2037)	الصافيات النقدية الصافية المتأية من أنشطة التمويل
25	36	إنعكاسات تقلبات أسعار الصرف على السوالة ومبادل السوالة
(61594)	29 904	التغير الصافي في السوالة أو مبادلها خلال السنة
189 786	128 192	السوالة ومبادل السوالة في بداية السنة المحاسبية
128 192	158 096	السوالة ومبادل السوالة في نهاية السنة المحاسبية (يضاح رقم 28)

قائمة التخيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 2018/12/31

المجموع بالآلاف	نتيجة السنة	لأرباح المرحلة به 2013/12/31	لأرباح المرحلة إلى حدود 2013/12/31	الصندوق الإجتماعي	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل	الاحتياطي العام	الاحتياطي التأهيلي	رأس المال	
103 654	3 098	16 705	54 353			2 000	2 500	25 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2016
-	(3 098)	3 046	-	50	-	-	-	-	تويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2016
(1 500)	-	-	(1 500)	-	-	-	-	-	التوزيعات التقنية المدفوعة
-	-	(2 300)	-		2 300	-	-	-	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل
(23)				(23)					الإستعمال من الصندوق الإجتماعي
3 004	3 004								النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2017
105 135	3 004	17 451	52 853	27	2 300	2 000	2 500	25 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2017
-	(3 004)	2 954	-	50	-	-	-	-	تويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2017
(2 000)	-	-	(2 000)	-	-	-	-	-	التوزيعات التقنية المدفوعة
-	-	-	-	-	-	-	-	-	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل
(37)	-	-	-	(37)	-	-	-	-	الإستعمال من الصندوق الإجتماعي
3 609	3 609	-	-						النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2018
106 707	3 609	20 405	50 853	40	2 300	2 000	2 500	25 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2018

إصلاحات حول البيانات المالية

31 ديسمبر 2018

1- النشاطات

تمّس بنك اليوفاف الدولي – تونس كمتركة مساهمة تونسية غير مقيمة مركزها تونس خفية الأسم خاضعة للقوانين النافذة في الجمهورية التونسية وخاصة القانون عدد 48-2016 المتعلق بتنظيم شروط ممارسة العمليات البنكية والرقابة على البنوك و المؤسسات المالية وتنطبق أحكام مجلة إنشاء الخدمات المالية لغير المقيمين الصادر بالقانون عدد 64-2009 على البنوك و المؤسسات المالية الغير المقيمة ما لم تتعارض مع أحكام القانون 48-2016. ويمتلك مباشرة المصرف الليبي الخارجي جميع أسهم المصرف منذ سنة 2001.

2- أهم السياسات المحاسبية المتبعة

إن أهم السياسات المحاسبية المعتمدة في إعداد البيانات المالية هي التالية:
قواعد الإعداد

تمّ إعداد هذه البيانات المالية وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في تونس عملاً بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 مع الاستئناس بالمعايير الصادرة عن أو المعتمدة من قبل مجلس المعايير المحاسبية الدولية و التفسيرات الصادرة عن اللجنة المالية الدولية المسؤولة عن التفسيرات.
تمّ إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ التكلفة التاريخية.
تمّ إعداد البيانات المالية بالدولار الأمريكي لأن بنك اليوفاف الدولي- تونس مؤسسة مصرفية غير مقيمة وأنه تمّ قيود على العمليات بالعملة المحلية.
تمّ إعداد البيانات المالية استناداً إلى إتفاقية ربط الأعياء مع الإيرادات.
تمّ إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ الحذر.
إن هذه السياسات المحاسبية مطابقة لتلك المنتجة أثناء السنة السابقة.

الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

تمّ قيد الودائع لدى المصارف و المؤسسات المالية خالية من أية مبالغ أو مخصصات ديون معدومة.
القروض والتسهيلات

تمّ قيد القروض والتسهيلات بعد استبعاد أية مخصصات للديون المشكوك في تحصيلها أو مبالغ ديون معدومة، عملاً بما جاءت به مناشير البنك المركزي التونسي و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع المصرفي.

مخصصات عامة على القروض والتسهيلات

طبقاً لأحكام الفصل 10 مكرر (جديد) من منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 يتم تكوين مخصصات ذات صبغة عامة تحت تسمية "مخصصات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) على معني الفصل 8 من نفس المنشور.

و يتم تحديد مبلغ المخصصات المذكورة وفقاً للقياس المنصوص عليها في المذكرة الخاصة بالمؤسسات المالية رقم 20-2012 والصادر بتاريخ 6 ديسمبر 2012.

الودائع

تدرج ودائع العملاء بالتكلفة ناقص المبالغ المدفوعة.

الأصول الثابتة

تقيد الأصول الثابتة بتكلفتها التاريخية.

الاستهلاك

تم احتساب الاستهلاك على جميع الأصول الثابتة باستثناء الأراضي بالمعدلات المعتمدة لاستهلاك تكلفة الأصول طويلة مدتها المتوقعة.

الإيرادات

تحتسب الفوائد والرسوم ذات الصلة ضمن نتيجة السنة المحاسبية على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة. تحتسب عمولات التراسلة والتصرف وتنفيذ التحويلات وعمولات الضمان ضمن إيرادات السنة على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة. يقع تسجيل عمولات التعهدات خارج الموازنة ضمن إيرادات السنة عند تحصيلها. تستبعد من الدخل الفوائد والعمولات المتعلقة بالحرفاء المصنقين 2، 3 و 4 وفقاً لمتشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع البنكي.

الأرصدة النقدية وما يعادلها

تشمّل الأرصدة النقدية وما يعادلها أرصدة العناصر التالية المستحقة خلال فترة أقصاها 3 أشهر من تاريخ دخولها في ملكية المصرف:
- النقد في الصندوق.
- الأرصدة النقدية لدى المصارف بما في ذلك البنك المركزي.
- الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى.
- الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى.

المشتقات المالية

يتداول المصرف بأدوات مالية مشتقة لاسيما عقود القطع الآجلة في سوق القطع الأجنبية. تقيد الأدوات المالية المشتقة بقيمتها العادلة. تعتبر القيمة العادلة للأدوات المالية المشتقة على أنها الربح أو الخسارة غير المحققة

والناتجة بعد تغطية قيمة المشتقات بالاستناد إلى معدلات السوق السارية أو نماذج التسعير الداخلية. تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية الإيجابية (ربح غير محقق) في الميزانية تحت بند "موجودات أخرى" في حين تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية السلبية (خسارة غير محققة) تحت بند "المطلوبات الأخرى".

المقاصة

لا تجرى المقاصة بين الموجودات والمطلوبات المالية كما ولا تدرج القيمة الصافية في الميزانية الا بموجب حق قانوني يسمح بإجراء المقاصة بين المبالغ المسجلة وفي حال أراد المصرف إجراء المقاصة على أساس القيمة الصافية أو بيع الأصول وتسديد الدين في الوقت نفسه.

العلاات الأجنبية

يتم تحويل حسابات الموجودات والمطلوبات المحررة بالعملة الأجنبية الى ما يولزي قيمتها بالدولار الأمريكي وفقاً لسعر الصرف الساري بتاريخ الميزانية. تدرج أرباح أو خسائر فروقات القطع الناتجة عنها في حساب الأرباح والخسائر.

الأصول المالية المشكوك بتحصيلها أو المعنومة

تجرى عملية التقييم للأصول في نهاية السنة المالية للتحقق من وجود أي دليل موضوعي يستنف منه عدم إمكانية تحصيل أصول محددة وفي حال توفر مثل هذا الدليل يتم تحديد قيمة الأصول المشكوك في تحصيلها وتكوين المخصص اللازم لها على أساس القيمة الاقتصادية الحالية.

تاريخ الشراء والبيع

تسجل جميع عمليات البيع والشراء العادية للأصول المالية بتاريخ العملية وهو التاريخ الذي يتعهد فيه المصرف بشراء الأصول التي يستوجب تسليمها ضمن المهلة المحددة في القوانين أو المعمول بها في السوق.

(3) نقد وأرصدة لدى المصرف المركزي :

2017-12-31	2018-12-31	
348	566	نقدية في الخزينة
16 942	34 267	الأرصدة النقدية لدى المصرف المركزي التونسي
17 290	34 833	

(4) ودائع لدى البنك المركزي التونسي

2017-12-31	2018-12-31	
21 000	20 000	إداعات تتحقق خلال 3 أشهر
4	1	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
21 004	20 001	

(5) ودائع لدى المصارف و المؤسسات المالية

2017-12-31	2018-12-31	
124 126	128 877	إداعات تتحقق خلال 3 أشهر
11 977	26 161	إداعات تتحقق بعد 3 أشهر وقبل 6 أشهر
20 169	-	إداعات تتحقق بعد 6 أشهر وقبل سنة
156 272	155 038	

تعمل المبالغ المبينة أعلاه قيمة القوائد المستحقة على الودائع في 2018/12/31

(6) قروض وتمهيلات وسحب على المكشوف بمصارف ومؤسسات مالية :

2017-12-31	2018-12-31	
2 017	4 370	سحب على المكشوف بمصارف
43 201	4 587	قروض لصالح مصارف ومؤسسات مالية
45 218	8 957	

(7) قروض وتمهيلات وسحب على المكشوف زمان

2017-12-31	2018-12-31	
33 313	30 095	سحب على المكشوف شركات ومنظمات
14	-	سحب على المكشوف أفراد
12 537	13 593	الديون المشكوك في تحصيلها
45 864	43 688	
(13731)	(14376)	ب طرح المخصصات الجماعية والخاصة والقوائد المطعنة
32 133	29 312	

تد احتساب القروض وتمهيلات بعد استبعاد مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها و المخصصات الجماعية

في مابلي حركة المخصصات و الفوائد المتعلقة خلال السنة :

مخصصات جماعية	مخصصات الميون المشتركة فيها	العوائد المتعلقة المجموع	في 1 يناير:
1 194	7 265	5 272	13 731
-	103	718	821
-	-	-	-
-	-	-	-
-	(136)	(40)	(176)
1 194	7 232	5 950	14 376

تجدر الإشارة أن المخصصات الجماعية تتعلق بنخبة المخاطر الكافية بخصوص التسهيلات المباشرة و الغير مباشرة لصالح الحرفاء الغير مصنفين.

(8) العمليات مع الأطراف ذات العلاقة

يقدم المصرف بعمليات مع المساهمين وأعضاء المجلس والإدارة العامة في إطار نشاطه العادي وذلك على أساس معدلات فائدة وعمولات محددة من قبل الإدارة، وتعتبر جميع القروض والتسهيلات الممنوحة لتلك الأطراف على أنها تسهيلات غير مشكوك بتحصيلها ولا يتكون أي مخصصات لاستعاب أي خسارة محتملة للقروض المذكورة.

2017-12-31	2018-12-31	عناصر الموازنة
50 595	52 084	ودائع موظفة لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
50 010	61 842	ودائع مقرضة من المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
-	-	مبالغ أخرى مستطقة من المصارف
72	72	ودائع أخرى للمصارف
43 201	4 587	قروض مؤسسات مالية
2 003	2 032	ودائع الزبائن
-	-	عناصر خارج الموازنة
30	8 521	تعهدات الإعتادات و الضمانات
-	-	ضمانات بنكية مستطقة مقابل تعهدات مستدة

إن الإيرادات والمصروفات المتعلقة بالعمليات مع الأطراف ذات العلاقة المدرجة في حساب الأرباح والخسائر هي التالية :

2017-12-31	2018-12-31	
1 197	1 762	إيرادات الفوائد
(714)	(1260)	مصروفات الفوائد
4	(10)	النظر الصافي من الرسوم والعمولات
487	492	

* علماً بأنه لم تخرج أية تسهيلات أو قروض لأعضاء مجلس الإدارة وتعتبر جميع العمليات ناتجة عن أرضية دائنة

(9) الأصول الثابتة :

إن الأداة المقررة للأصول لإحساب الاستهلاك هي التالية :

الأراضي	لا تستهلك
المباني	20 سنة
الأثاث والأجهزة	3 إلى 5 سنوات
السيارات	5 سنوات

المجموعة	أصول طور الإنجاز	السيارات	الأصول الغير ملموسة	الأثاث والأجهزة	المباني	الأراضي	المطلقة
	12 208	11	220	1 914	3 191	4 763	2109
	592	508	-	63	21	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	12 800	519	220	1 977	3 212	4 763	2 109
	6 365	-	152	1 704	2 498	2 011	-
	577	-	23	98	218	238	-
	-	-	-	-	-	-	-
	6 942	-	175	1 802	2 716	2 249	-
	5 858	519	45	175	496	2 514	2 109

(10) أصول أخرى :

2017-12-31	2018-12-31	
881	700	فروض للموظفين (بما فيه الشفحات المقدمة على المرتبات)
42	32	حسابات مدينة مختلفة
(9)	(7)	مخصصات على حسابات مدينة مختلفة
157	229	مصاريف مدفوعة مقدما
577	471	الإلتزام الاحتياطية للتضريبة على الشركات
1 648	1 425	

(11) ودائع المصارف المركزية :

2017-12-31	2018-12-31	
11 113	5 931	ودائع تحت الطلب
11 113	5 931	

(12) ودائع المصارف والمؤسسات المالية :

2017-12-31	2018-12-31	
26 027	24 515	ودائع تحت الطلب
56 000	51 509	ودائع لأجل تستحق خلال 3 أشهر
11	248	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
237	231	تأمينات نقدية
72	72	مستحقات أخرى
82 347	76 575	

(13) ودائع الزمان :

2017-12-31	2018-12-31	
59 609	49 833	ودائع تحت الطلب
3 938	2 409	ودائع لأجل
12 994	6 095	تأمينات نقدية
26	5	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
56 384	56 158	مستحقات أخرى
132 951	114 500	

(14) مخصصات متنوعة

المجموع	أعمال ومخاطر أخرى	ضمانات قانونية	مسببات التكاليف غير متوقعة	
1 187	1 171	16	-	الرصيد في 1 يناير
-	-	-	-	المستخدمة خلال الفترة (مضاج 22)
510	314	-	196	المقتطع من الإيرادات
-	-	-	-	للمعاد لتحويلات
(41)	(39)	(2)	-	إعادة تقييم
1 656	1 446	14	196	الرصيد في 31 ديسمبر

(15) التزامات أخرى :

2017-12-31	2018-12-31	
83	139	عمولات و إيرادات مستلمة مقدما
972	823	صندوق التقاعد
1 590	1 304	مخصص مكافأة نهاية الخدمة للموظفين
505	427	ضرائب و اشتراكات اجتماعية
1 226	1 103	مخصصات مصاريف مستحقة
24	27	دائون مختلفون
4 400	3 823	

(16) رأس المال :

إن رأس المال المرخص والمحرر بكامله بتاريخ 31 ديسمبر 2018 و 2017 يتكون من 2,500,000 سهم عتيق، بقيمة إجمالية 10 دولار أمريكي للسهم الواحد.

(17) الاحتياطي القانوني والاحتياطي العام :

يمثل الاحتياطي القانوني 10% من رأس المال كما هو منصوص عليه في القانون التولسي الخاص بالشركات، ولا يمكن توزيعه لكن يمكن استعماله في الحالات المنصوص عليها في القانون المذكور. تد تكون الاحتياطي العام البالغ 2 مليون دولار أمريكي نتيجة ترحيل أرباح سنوات سابقة ولا يوجد أي قيود على توزيعه.

(18) الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل

طبقاً لأحكام منشور البنك المركزي عدد 03-2016 لسنة 2016، قررت الجمعية العامة العادية لسنة 2016 تكوين احتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية خصصاً من رصيد الأرباح المرحلة بمبلغ 2.300 مليون دولار أمريكي.

(19) الصندوق الإجتماعي

قررت الجمعية العامة لسنة 2016 تكوين سلوباً احتياطي بعنوان الصندوق الإجتماعي لموظفي العصورت بمبلغ قدره 50 ألف دولار أمريكي تأخذ من أرباح السنة

2017-12-31	2018-12-31	
-	27	الرصيد في 1 يناير
50	50	تكوين احتياطي من أرباح السنة السابقة
(23)	(37)	الاستعمال خلال السنة
27	40	الرصيد في 31 ديسمبر

(20) الأرباح المرحلة

تأسساً لما سبق بالتفاصيل 17 و 18 تتضمن الأرباح المرحلة المدرجة بقائمة التغيرات في حقوق المساهمين في 2018/12/31 المبالغ التالية:

المجموع	الأرباح المرحلة و المحققة بعد 2013/12/31	الأرباح المرحلة والمحققة إلى حدود 2013/12/31	
70 304	17 451	52 853	الرصيد في 31 ديسمبر 2017
2 954	2 954	-	توبب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2017
(2000)	-	(2000)	التوزيعات النقدية المدفوعة
71 258	20 405	50 853	الرصيد في 31 ديسمبر 2018

(21) إيرادات الفوائد :

2017-12-31	2018-12-31	
70	(81)	سحب على المكشوف مصارف*
551	398	حسابات لدى المرسلين
2 836	4 658	فوائد على الودائع لأجل لدى المرسلين
544	568	قروض وتسهيلات مصارف و مؤسسات مالية
36	123	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للحصول
2 171	1 687	سحب على المكشوف زبائن
20	21	القروض والتسهيلات للموظفين
6 228	7 374	

وهذا لقرار مجلس الإدارة تم سحب فوائد مبنية في ما يتحقق بالسحب على المكشوف مصارف

(22) مصروفات الفوائد :

2017-12-31	2018-12-31	
439	155	حسابات جارية مصارف
905	1 214	ودائع لأجل مصارف
21	24	حسابات جارية زبائن
43	42	ودائع لأجل زبائن
14	18	مصروفات فوائد أخرى
1 422	1 453	

(23) الدخل الصافي من الرسوم والعمولات :

2017-12-31	2018-12-31	
97	310	عمولات خطابات الضمان
2 162	2 485	عمولات الإحصانات المستندية
26	60	عمولات مستندات التحصيل
370	361	عمولات خدمات الزبائن
110	96	عمولات أخرى
2 765	3 312	
(122)	(64)	يطرح عمولات متوقعة
2 643	3 248	

(24) أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم:

2017-12-31	2018-12-31	
1 445	1 587	أرباح الصرف الأجنبي
26	35	أرباح وخسائر إعادة التقييم
1 471	1 622	

(25) صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات

2017-12-31	2018-12-31	
-	103	مخصصات خاصة مكونة على القروض والتسهيلات الائتمانية
-	196	مخصصات مكونة على مخاطر تسهيلات لتفانية غير مباشرة
351	314	مخصصات مكونة على مخاطر و «صاري» متنوعة
-	-	مخصصات جماعية مكونة خلال السنة على التعهدات الجارية
(153)	-	مخصصات مستخدمة خلال الفترة
(909)	-	إسترجاع مخصصات
153	-	خسائر على ديون معنونة
1	-	أرباح وخسائر على تسوية مبيعات
(557)	613	

(26) المساهمة الضريبية الإستثنائية

وفقاً لأحكام الفصل عدد 52 من القانون عدد 66 لسنة 2017 المؤرخ في 18 ديسمبر 2017 و المتعلق بقانون المالية لسنة 2018 ، تم خصم في سنة 2017، نسبة 5% من الأرباح المعتمدة لإحتساب الضريبة على الشركات كمساهمة طرفية إستثنائية بعنوان سنة 2018 و في سنة 2018 مبلغ 1,676 دولار أمريكي كحد أدنى لتلك المساهمة بعنوان سنة 2019. لتائدة ميزانية الدولة.

2017-12-31	2018-12-31	
467	-748	الأرباح المعتمدة لإحتساب الضريبة على الشركات في 31 ديسمبر
5,0%	4,0%	نسبة المساهمة الضريبية الإستثنائية
23	2	قيمة المساهمة الضريبية الإستثنائية أو الحد الأدنى

(27) العائد على السهم :

2017-12-31	2018-12-31	
2 500	2 500	المتوسط المرجح لعدد الاسهم المتداولة خلال السنة
3 090	3 626	الأرباح الصافية للسنة قبل الضرائب
1,24	1,45	العائد على السهم قبل الضرائب
3 004	3 609	الأرباح الصافية للسنة بعد الضرائب
1,20	1,44	العائد على السهم بعد الضرائب

(28) الأرصدة التقديرية ومبايعاتها :

تتضمن الأرصدة التقديرية ومبايعاتها المبرجة بقائمة التخطات التقديرية المبالغ التالية العقيدة في الميزانية :

2017-12-31	2018-12-31	
17 290	34 833	تدفق وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
21 004	20 001	الودائع لأجل لدى المصرف المركزي
57 215	52 521	أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
124 126	128 877	الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية
2 017	4 370	سحب على المكشوف بمصارف
(93460)	(82506)	الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى
128 192	158 096	الأرصدة التقديرية ومبايعاتها بتاريخ 31 ديسمبر

(29) التبعيات خارج الميزانية المسندة:

تشمل التبعيات المتعلقة بالتعهدات الائتمانية التي تتزده المصرف بانحيا وفقاً للشروط المتعاقد عليها و كذلك الإعتادات المستتية المعززة واعتمادات الجيوبون وخطابات الضمان والقبولات لتلبية حاجيات عملاء المصرف ، وتلزمه بالقيام بالسداد تالية عن العملاء في حال تفلأهم عن تنفيذ شروط العقد وتكون التبعيات عادةً ذات توازيج استحقاق ثابتة أو تحتوي على بنود إلغاء أخرى ، كما أن التبعيات قد تبلغ أجلها دون أن تصرف، عليه بأش «مجموع مبالغ العقود التزامات عرضية مستتية على المصرف. وتشمل التبعيات خارج الميزانية البنود التالية :

2017-12-31	2018-12-31	
44 001	83 414	إعتادات مستتية للتصدير معززة
14 817	7 043	إعتادات مستتية للتوريد
-	329	استندات التحصيل مع التعهد بالدفع
-	251	إعتادات التغطية
2 010	2 410	ضمانات الدفعة الأقدمية
5 295	6 586	ضمانات و تعهدات بالدفع
1 614	1 543	ضمانات حسن التنفيذ
1 188	1 001	ضمانات تجارية
-	4	كفالات و ضمانات أخرى
68 925	102 581	

(30) التبعيات خارج الميزانية المقبولة

2017-12-31	2018-12-31	
-	488	ضمانات بتلكه مستتية مقابل تعهدات مسندة

(31) الوثائق اللاحقة لتاريخ الختم

لقد تم اعتماد هذه القوائم المالية من قبل مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 26 فيفري 2019 و بالتالي فهي لا تأخذ بعين الإعتبار الوثائق اللاحقة لهذا التاريخ و في هذا الإطار تم اعتماد البنك بتاريخ 16 جانفي 2019 لخضوعه لمراجعة حسابية معقدة تشمل السنوات 2015، 2016 و 2017 بخصوص جميع الأخطاء و الضرائب و إلى حد تاريخ اعتماد هذه القوائم المالية من طرف مجلس الإدارة لم تستكمل المصالح الجارية أعمالها في هذا الشأن .

بنك اليوفاف الدولي- تونس
التقرير العام لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

السادة مساهمي "بنك اليوفاف الدولي- تونس" ،

I. التقرير حول تدقيق البيانات المالية

الرأي

تَقْدِماً لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف جلسنكم العامة العادية ، قمنا بتدقيق القوائم المالية " لبنك اليوفاف الدولي-تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018. تتضمن هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التجهيزات خارج الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية و كذلك ملخص من الميادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية.

تظهر هذه القوائم المالية أموالاً ذاتية موجبة تبلغ 106 707 ألف دولار أمريكي، بما فيها 3 609 ألف دولار أمريكي النتيجة الإيجابية للسنة.

و في رأينا ، إن القوائم المالية المتعار إليها أعلاه صادقة و تحير بصورة مطابقة في كل النواحي الجوهرية للوضعية المالية "لبنك اليوفاف الدولي-تونس" وعن نتائج أعماله و تدفقاته النقدية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018 ، طبقاً للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً بالبلاد التونسية.

أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية وبرد لاحقاً في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية" بياناً لمسؤوليتنا وفقاً لهاته المعايير.

نحن مستقلون عن الشركة وفقا لقواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتها للقوائم المالية. وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقا لهذه المتطلبات والقواعد.

نعتقد أن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفير أساس لرأينا.

فقرة ملاحظة

نود لفت نظركم إلى الإيضاح عدد 31 للقوائم المالية، الذي يشير إلى خضوع البنك لمراجعة جبايئة معمقة تشمل السنوات 2015 و 2016 و 2017 بخصوص جميع الأداءات والضرائب، و إلى حد تاريخ اعتماد هذه القوائم المالية من طرف مجلس الإدارة لم تستكمل المصالح الجبايئة أعمالها في هذا الشأن.

إن هذه النقطة ليس لها تأثير على رأينا المشار أعلاه.

تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

إن تقرير التصرف هو مسؤولية مجلس الإدارة.

إن رأينا حول البيانات المالية لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا بندي أن نؤكد عليه بأي شكل من الأشكال.

طبقا لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تقتصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات الشركة المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم المالية. وفي هذا الصدد، تتمثل أشغالنا قراءة تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين البيانات المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهرية بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا استناد على العمل الذي قمنا به على أن هناك أخطاء جوهرية، فإننا ملزمون ببيان هذه الحقائق في تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والإبلاغ عند في هذا الصدد.

مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول البيانات المالية

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس، وعن الرقابة الداخلية التي ترى الإدارة أنها ضرورية لتمكينها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد البيانات المالية، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار وعن الإفصاح، بمقتضى الحال، عن الأمور المتعلقة بالاستمرارية، واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي إلا إذا كانت الإدارة تتوي تصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو ليس لديها بديل واقعي سوى القيام بذلك.

ويقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للشركة.

مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ، وإصدار تقرير مدققي الحسابات الذي يتضمن رأينا.

التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائماً عن خطأ جوهري إن وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتيال أو خطأ، وتعتبر جوهرياً إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، أفراداً أو إجمالاً، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من أعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني ونطبق مبدأ الشك المهني في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم الأخطاء الجوهريّة في البيانات المالية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وكذلك تصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهريّة خاطئة، ناتجة عن الاحتيال، أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهريّة خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الاحتيال على نواطئ أو تزوير أو حذف متعمد أو إفادات مضللة أو تجاوز الرقابة الداخلية.

- تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.

- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولة التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.

- استنتاج مدى ملائمة استخدام الإدارة لمبدأ الاستمرارية المحاسبي، واستنادا إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهري يتعلق بإحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكا كبيرة حول قدرة الشركة على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خالصنا إلى وجود عدم يقين جوهري، فإنه يتوجب علينا لفت الانتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. نستخدم استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع الشركة للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية وفيما إذا كانت البيانات المالية تمثل الأحداث الأساسية بطريقة عادلة.

إننا نتواصل مع الإدارة في ما يتعلق، من بين أمور أخرى، بنطاق التدقيق وثوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

نقدم أيضا للقائمين على الحوكمة بيانا بأننا قد امتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبلغكم بجميع العلاقات وغيرها من المسائل التي يعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، وسبل الحماية منها إن لزم الأمر.

من بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحوكمة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق في البيانات المالية للفترة الحالية والتي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقرير مدقق الحسابات باستثناء ما تحظر النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا - في حالات نادرة للغاية - أن أمرا ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق مزايا التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II. تقرير حول الفحوصات الخصوصية

في نطاق مهمتنا القانونية لمراجعة الحسابات قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

فعالية نظام الرقابة الداخلي

طبقا لأحكام الفصل الثالث من القانون 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالي، قمنا بتقييم عام لفاعلية نظام الرقابة الداخلية بالشركة. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم واعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفاعليته وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

إن الفحوص التي قمنا بها قد بينت جملة من النقص في منظومة الرقابة الداخلية للبنك تم ذكرها صلب خطاب التوصية الذي تم توجيهه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي و الإدارة العامة للبنك و الذي يمثل جزءا من هذا التقرير.

مطابقة حسابات صيانة الأوراق المالية للأئظمة المعمول بها

عملا بأحكام المادة 19 من المرسوم رقم 2728 لسنة 2001، قمنا بالتثبت بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة للأحكام الجاري بها العمل.

تقع مسؤولية ضمان الالتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستنادا إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظة حول احترام الشركة للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

تونس في 22 مارس 2019

مراقبي حسابات

عن مكتب

عن مكتب

استشارة مصرف و حوكمة
هيثم عمر

برودأوديت
طارق زحاف

بنك اليوفاف الدولي- تونس
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

السادة مساهمي "بنك اليوفاف الدولي- تونس"،

عملا بأحكام الفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية واستنادا إلى أحكام الفصل 200 و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية نحيطكم علما فيما يلي بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنصوص عليها في الفصول المذكورة أعلاه.

نتمثل مسؤولياتنا في التثبت من احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات والعمليات وترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مسمولاتنا البحث بصفة خاصة وبطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الاتفاقيات والعمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص والمعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات والعمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا والتي نمكنا من الحصول عليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسيا بنكوتيتها ومدى جنواها.

يعود إليكم النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الاتفاقيات ومن القيام بها وذلك من أجل المصادقة عليها.

I. الاتفاقيات المبرمة خلال السنوات الماضية و التي لها تأثير على سنة 2018 :

الفرض المسند لفائدة الشركة التركية للإيجار المالي :

لقد منح "بنك اليوفاف الدولي" للشركة التركية للإيجار المالي خلال سنة 2017 فرضا بقيمة 4,000,000 يورو بنسبة فائدة نساوي 2.47386% و يبلغ الرصيد الباقي تسديده في 31 ديسمبر 2018 مبلغ 4,000,000 يورو، كما بلغت الفوائد المالية لسنة 2018 الموظفة على هذا القرض والمسجلة ضمن إيرادات البنك، مبلغ 118,964 دولار أمريكي.

واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيرين:

عملا بمقتضيات الباب الثاني والفقرة الخامسة من الفصل 200(جديد) من مجلة الشركات التجارية نتشرف بمدكم بواجبات و تعهدات البنك تجاه مسيريه:

1- تجاه المدير العام:

- لقد منح البنك للمدير العام بعنوان سنة 2018 :
 - جراية سنوية خام بقيمة 486,746.23 دولار أمريكي.
 - منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 565 دولار أمريكي.
 - امتيازات عينية قدرت ب 7,997 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء و هاتف).
 - مكافآت حضور لجنة التقييمات والتأجير 7,500 دولار أمريكي.
- لقد وضع البنك على ذمة المدير العام مقر سكني على ملك البنك مع تحمل مصاريف الصيانة و التنظيف.
- لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمل مصاريفها كاملة.

2- تجاه المدير العام المساعد:

- لقد منح البنك للمدير العام المساعد بعنوان سنة 2018 :
 - جراية سنوية خام بقيمة 252,682 دولار أمريكي.
 - منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 565 دولار أمريكي.
 - امتيازات عينية قدرت ب 11,621 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، دراسة، تذاكر طائرة).
- لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام المساعد مع تحمل مصاريفها كاملة.

3- أعضاء مجلس الإدارة

- مصاريف ومكافأة سنوية بعنوان سنة 2018 بلغت 848,378 دولار أمريكي.

إن واجبات و تعهدات البنك تجاه المسئرين كما هو مبين في القوائم المالية في 31 ديسمبر 2018 تتفصل كالاتي:

أعضاء مجلس الإدارة		المدير العام المساعد (الحالي)		المدير العام المساعد (السابق)		المدير العام		
ديون مستحقة في 31/12/2018	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2018	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2018	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2018	مصاريف السنة	
388 452	848 378	-	241 897	16 892	-	-	456 507	جرات، فتح ومكافآت
-	-	89 339	22 971	-	-	485 006	46 301	مفروق القاعد
-	-	118 943	35 673	-	-	609 857	58 068	مخصص مكافأة نهاية الخدمة
-	-	31 529	8 670	-	-	244 204	20 654	إجازات سنوية غير مستهكة
388 452	848 378	239 811	309 211	16 892	-	1 339 066	581 528	المجموع

من جانب آخر نحيطكم علما بأن مجلس إدارتكم لم يعلمنا بحدوث عمليات أخرى خلال سنة 2018 تدخل في نطاق الفصل 43 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية و الفصل 200 وما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس، في 22 مارس 2019

مراقبي حسابات

عن مكتب

عن مكتب

استشارة تصريف و حوكمة
هيثم عمر

برودأوديت
طارق زحاف

MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 20.135.972, un actif net de D : 19.605.014 et un bénéfice de D : 906.133.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «MAC HORIZON 2022 FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>15 143 247</u>	<u>12 707 210</u>
Actions et droits rattachés		14 182 143	11 677 651
Titres OPCVM		961 104	1 029 559
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 991 425</u>	<u>6 166 184</u>
Placements monétaires	5	1 900 708	2 987 344
Disponibilités		3 090 717	3 178 840
Créances d'exploitation		<u>1 300</u>	<u>2 600</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>20 135 972</u></u>	<u><u>18 875 994</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	516 241	497 184
Autres créditeurs divers	7	14 717	13 388
TOTAL PASSIF		<u><u>530 958</u></u>	<u><u>510 572</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	19 228 544	18 462 431
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		376 470	(97 009)
ACTIF NET		<u><u>19 605 014</u></u>	<u><u>18 365 422</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>20 135 972</u></u>	<u><u>18 875 994</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	681 697	494 191
Dividendes		681 697	494 191
Revenus des placements monétaires *	10	60 195	34 251
Revenus des prises en pension *	11	66 262	12 554
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		808 154	540 996
Charges de gestion des placements	12	(396 183)	(605 813)
REVENU NET DES PLACEMENTS		411 971	(64 817)
Autres charges	13	(33 635)	(31 200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		378 336	(96 017)
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 866)	(992)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		376 470	(97 009)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 866	992
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 821 242)	478 781
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		2 512 892	1 481 715
Frais de négociation de titres		(163 853)	(127 334)
RESULTAT DE L'EXERCICE		906 133	1 737 145

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « revenus des placements monétaires », ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	906 133	1 737 145
Résultat d'exploitation	378 336	(96 017)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 821 242)	478 781
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 512 892	1 481 715
Frais de négociation de titres	(163 853)	(127 334)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	333 459	4 330 117
Souscriptions		
- Capital	324 778	4 328 613
- Régularisation des sommes non distribuables	10 547	2 496
- Régularisation des sommes distribuables	(1 866)	(992)
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 239 592	6 067 262
ACTIF NET		
En début d'exercice	18 365 422	12 298 160
En fin d'exercice	19 605 014	18 365 422
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	154 224	114 000
En fin d'exercice	156 937	154 224
VALEUR LIQUIDATIVE	124,923	119,083
TAUX DE RENDEMENT	4,90%	10,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 15.143.247 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		15 048 912	14 182 143	72,34%
ASSAD	246 925	1 899 585	1 907 002	9,73%
ATTIJARI BANK	37 700	1 726 241	1 613 447	8,23%
BH	80 150	1 360 779	1 020 630	5,21%
EURO CYCLES	32 000	992 515	596 832	3,04%
BIAT	7 750	934 030	925 474	4,72%
MPBS	48 500	157 674	162 718	0,83%
HANNIBAL LEASE	75 000	585 682	570 000	2,91%
ONE TECH HOLDING	2 500	26 979	39 975	0,20%
S.A.H	150 000	1 816 124	1 713 000	8,74%
TL	63 900	900 381	923 866	4,71%
SFBT	76 500	1 436 279	1 802 340	9,19%
TELNET HOLDING	107 326	983 978	1 031 403	5,26%
UIB	79 250	2 228 026	1 874 817	9,56%
TLS DS	63 900	639	639	0,00%
Titres OPCVM		953 496	961 104	4,90%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 090	953 496	961 104	4,90%
TOTAL		16 002 408	15 143 247	77,24%
Pourcentage par rapport au total actifs				75,20%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	11 745 129	962 081	12 707 210	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	24 934 989		24 934 989	
Titres OPCVM	18 687 834		18 687 834	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(20 607 329)		(20 607 329)	2 503 075
Titres OPCVM	(18 758 215)		(18 758 215)	9 817
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(1 823 168)	(1 823 168)	
Titres OPCVM		1 926	1 926	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	16 002 408	(859 161)	15 143 247	2 512 892

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 1.900.708, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Pensions livrées	1 900 326	1 900 708	9,70%
Créances sur opérations de pensions livrées (du 31/12/2018 au 08/01/2019, ATTIJARI BANK, au taux de 7,25%)	1 900 326	1 900 708	9,70%
TOTAL	1 900 326	1 900 708	9,70%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,44%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 516.241, contre D : 497.184 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	88 321	80 658
Rémunération variable du gestionnaire	423 217	412 334
Rémunération du dépositaire	4 703	4 192
	<hr/>	<hr/>
Total	<u>516 241</u>	<u>497 184</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 14.717, contre D : 13.388 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 660	1 541
Retenue à la source	1 144	988
Rémunération du CAC	11 913	10 859
	<hr/>	<hr/>
Total	<u>14 717</u>	<u>13 388</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	18 462 431
Nombre de parts émises	154 224
Nombre de copropriétaires	11

Souscriptions réalisées

Montant	324 778
Nombre de parts émises	2 713
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 821 242)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 512 892
Régularisation des sommes non distribuables	12 254
Frais de négociation de titres	(163 853)
Résultat incorporé à la V.L	(97 009)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(1 707)

Capital au 31-12-2018

Montant	19 228 544
Nombre de parts	156 937
Nombre de copropriétaires	11

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 681.697, contre D : 494.191 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	534 771	309 545
des titres OPCVM	146 926	184 646
TOTAL	681 697	494 191

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 60.195, contre D : 34.251 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	2018	2017
Intérêts des certificats de dépôts	24 916	19 509
Intérêts des dépôts à vue	9 610	5 595
Revenus des placements des comptes à terme	25 669	-
Autres (*)	-	9 147
TOTAL	60 195	34 251

(*) Ce montant a été reçu du gestionnaire en compensation du produit qui aurait été géré par le placement de la somme qui a été prélevée doublement au titre de la commission de gestion relative à la période allant du 01/01/2016 au 30/09/2016.

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 66.262, contre D : 12.554 au 31/12/2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 396.183, contre D : 605.813 au 31 décembre 2017, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	361 218	300 841
Rémunération variable du gestionnaire	10 884	284 916
Rémunération du dépositaire	24 081	20 056
Total	396 183	605 813

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 33.635, contre D : 31.200 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	11 914	13 184
Redevance du CMF	20 236	16 997
Services bancaires et assimilés	1 088	344
Autres	397	675
Total	<u>33 635</u>	<u>31 200</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,150	3,508	3,192	-
Charges de gestion des placements	(2,524)	(3,928)	(2,777)	-
Revenus net des placements	<u>2,625</u>	<u>(0,420)</u>	<u>0,415</u>	<u>-</u>
Autres charges	(0,214)	(0,202)	(0,149)	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,411</u>	<u>(0,623)</u>	<u>0,266</u>	<u>-</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,012)	(0,006)	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,399</u>	<u>(0,629)</u>	<u>0,266</u>	<u>-</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11,605)	3,104	4,239	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,012	9,608	4,420	-
Frais de négociation de titres	(1,044)	(0,826)	(1,047)	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,363</u>	<u>11,886</u>	<u>7,613</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,774	11,264	7,879	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,363</u>	<u>11,886</u>	<u>7,613</u>	<u>-</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,078	(0,053)	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,441</u>	<u>11,833</u>	<u>7,613</u>	<u>-</u>
Valeur liquidative	124,923	119,083	107,879	100,000
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,07%	3,46%	2,67%	0,00%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,18%	0,14%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,97%	(0,55%)	0,26%	0,00%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.373.452, un actif net de D : 16.305.085 et un bénéfice de D : 1.059.662.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 93,16% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 6,80% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus indiqué.
- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 25,54% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>15 252 951</u>	<u>9 850 974</u>
Actions et droits rattachés		4 181 984	3 098 467
Obligations et valeurs assimilées		10 392 875	5 850 180
Titres OPCVM		678 092	902 327
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 113 595</u>	<u>8 239 995</u>
Placements monétaires	5	1 101 179	1 498 825
Disponibilités		12 416	6 741 170
Créances d'exploitation		<u>6 906</u>	<u>1 764</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>16 373 452</u></u>	<u><u>18 092 733</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	54 418	38 628
Autres créditeurs divers	7	13 949	10 834
TOTAL PASSIF		<u><u>68 367</u></u>	<u><u>49 462</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	15 667 133	17 630 935
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	81
Sommes distribuables de l'exercice		637 927	412 255
ACTIF NET		<u><u>16 305 085</u></u>	<u><u>18 043 271</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>16 373 452</u></u>	<u><u>18 092 733</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	1 002 039	371 872
Dividendes		566 646	120 189
Revenus des obligations et valeurs assimilées		435 393	251 683
Revenus des placements monétaires *	10	57 448	162 005
Revenus des prises en pension *	11	40 020	79 270
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 099 507	613 147
Charges de gestion des placements	12	(209 248)	(153 422)
REVENU NET DES PLACEMENTS		890 259	459 725
Autres charges	13	(34 865)	(30 129)
RESULTAT D'EXPLOITATION		855 394	429 596
Régularisation du résultat d'exploitation		(217 467)	(17 341)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		637 927	412 255
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		217 467	17 341
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(502 404)	100 413
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		762 101	487 403
Frais de négociation de titres		(55 429)	(38 190)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 059 662	979 222

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "revenus des placements monétaires ", ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 059 662	979 222
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	855 394	429 596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 404)	100 413
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	762 101	487 403
Frais de négociation de titres	(55 429)	(38 190)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(471 371)	(564 970)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 326 477)	(220 903)
Souscriptions		
- Capital	11 979 570	8 786 198
- Régularisation des sommes non distribuables	209 060	122 840
- Régularisation des sommes distribuables	314 490	199 465
Rachats		
- Capital	(14 107 684)	(8 955 062)
- Régularisation des sommes non distribuables	(249 016)	(132 585)
- Régularisation des sommes distribuables	(472 897)	(241 759)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 738 186)	193 349
ACTIF NET		
En début d'exercice	18 043 271	17 849 922
En fin d'exercice	16 305 085	18 043 271
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	113 054	114 171
En fin d'exercice	99 408	113 054
VALEUR LIQUIDATIVE	164,022	159,599
TAUX DE RENDEMENT	5,06%	5,39%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 15.252.951 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		4 433 745	4 181 984	25,65%
AMEN BANK	1 014	26 257	27 574	0,17%
ASSAD	52 500	468 759	405 458	2,49%
ATTIJARI BANK	9 150	414 490	391 593	2,40%
BH	17 000	309 104	216 478	1,33%
BIAT	2 000	261 290	238 832	1,46%
SALIM	1 090	32 309	36 406	0,22%
EURO CYCLES	10 147	312 619	189 252	1,16%
HANNIBAL LEASE	21 600	173 187	164 160	1,01%
ONE TECH HOLDING	2 500	29 302	39 975	0,25%
S.A.H	38 500	475 006	439 670	2,70%
SFBT	28 500	520 205	671 460	4,12%
SOTUVER	20 953	171 096	184 533	1,13%
TELNET HOLDING	30 000	266 086	288 300	1,77%
UIB	24 400	692 385	577 231	3,54%
TL	21 500	281 435	310 847	1,91%
TLS DS	21 500	215	215	0,00%
Titres OPCVM		649 970	678 092	4,16%
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	90 516	0,56%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 200	124 769	126 878	0,78%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	330 660	2,03%
MAC CROISSANCE FCP	630	124 998	130 038	0,80%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		10 099 939	10 392 875	63,74%
Obligations de sociétés		1 520 000	1 567 607	9,61%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	320 000	326 374	2,00%
AMEN BANKSUB 2017-1 A 7,4%	5 000	400 000	415 960	2,55%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	40 000	40 741	0,25%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	2 500	50 000	52 878	0,32%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	10 000	10 576	0,06%
HL 2017-2 B TF 7,85%	7 000	700 000	721 078	4,42%
Bons du Trésor Assimilables		8 579 939	8 825 268	54,13%
BTA 03/2019	100	102 000	103 599	0,64%
BTA 03/2019	600	612 000	622 244	3,82%
BTA 10/2020	1 500	1 476 000	1 495 742	9,17%
BTA 10/2020	1 000	984 000	997 162	6,12%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 008 830	6,19%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 008 826	6,19%
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 046 434	12,55%
BTA 02/2020	1 497	1 477 539	1 542 431	9,46%
TOTAL		15 183 654	15 252 951	93,55%
Pourcentage par rapport au total actifs				93,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	9 396 116	156 478	298 380	9 850 974	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	8 538 100			8 538 100	
Bons du trésor assimilables	7 773 960			7 773 960	
Titres OPCVM	29 437 922			29 437 922	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession Actions cotées	(6 907 122)			(6 907 122)	1 026 890
Annuités Obligations de sociétés	(386 000)			(386 000)	-
Cession Bons du trésor assimilables	(3 004 821)			(3 004 821)	(25 596)
Cession Titres OPCVM	(29 664 501)			(29 664 501)	(239 193)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions cotées			(547 466)	(547 466)	
Titres OPCVM			42 718	42 718	
Bons du trésor assimilables			2 344	2 344	
* <u>Variation des intérêts courus</u>		116 843		116 843	
Soldes au 31 décembre 2018	15 183 654	273 321	(204 024)	15 252 951	762 101

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 1.101.179, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Pensions Livrées	1 100 958	1 101 179	6,75%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2018 au 08/01/2019 ATTIJARI BANK au taux de 7,25%)	1 100 958	1 101 179	6,75%
TOTAL	1 100 958	1 101 179	6,75%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,73%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 54.418, contre D : 38.628 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	48 300	32 987
Rémunération du dépositaire	6 118	5 641
Total	54 418	38 628

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 13.949, contre D : 10.834 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 699	1 309
Retenue à la source	1 319	1 200
Rémunération du CAC	10 931	8 325
Total	13 949	10 834

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2017

Montant	17 630 935
Nombre de parts	113 054
Nombre de copropriétaires	205

Souscriptions réalisées

Montant	11 979 570
Nombre de parts émises	76 816
Nombre de copropriétaires nouveaux	52

Rachats effectués

Montant	(14 107 684)
Nombre de parts rachetées	(90 462)
Nombre de copropriétaires sortants	(60)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	762 101
Régularisation des sommes non distribuables	(39 956)
Frais de négociation de titres	(55 429)

Capital au 31 décembre 2018

Montant	15 667 133
Nombre de parts	99 408
Nombre de copropriétaires	197

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 1.002.039, contre D : 371.872 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	163 360	97 799
des titres OPCVM	403 286	22 390
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	103 106	82 883
intérêts des BTA	332 287	168 800
TOTAL	1 002 039	371 872

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 57.448, contre D : 162.005 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	2018	2017
Intérêts des certificats de dépôts	11 374	90 573
Intérêts des dépôts à vue	46 074	71 432
TOTAL	57 448	162 005

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 40.020, contre D : 79.270 au 31/12/2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 209.248, contre un solde de D : 153.422 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	182 594	130 989
Rémunération du dépositaire	26 654	22 433
Total	<u>209 248</u>	<u>153 422</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 34.865, contre un solde de D : 30.129 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	12 215	8 880
Redevance du CMF	21 412	18 501
Services bancaires et assimilés	661	1 639
Autres	577	1 109
Total	34 865	30 129

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	11,061	5,423	6,246	6,575	6,763
Charges de gestion des placements	(2,105)	(1,357)	(1,450)	(1,258)	(1,207)
Revenus net des placements	8,956	4,066	4,797	5,316	5,556
Autres charges	(0,351)	(0,267)	(0,222)	(0,274)	(0,257)
Résultat d'exploitation (1)	8,605	3,800	4,575	5,042	5,299
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,188)	(0,153)	0,592	0,442	(0,084)
Sommes distribuables de l'exercice	6,417	3,647	5,167	5,485	5,215
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5,054)	0,888	1,268	(0,697)	3,640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,666	4,311	3,857	6,644	0,381
Frais de négociation de titres	(0,558)	(0,338)	(0,536)	(1,008)	(0,637)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,055	4,862	4,589	4,939	3,384
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,660	8,662	9,164	9,981	8,683
Résultat non distribuable de l'exercice	2,055	4,862	4,589	4,939	3,384
Régularisation du résultat non distribuable	(0,402)	(0,086)	1,657	0,911	0,079
Sommes non distribuables de l'exercice	1,653	4,775	6,246	5,850	3,463
Distribution de dividendes	3,647	5,167	5,485	5,215	5,168
Valeur liquidative	164,022	159,599	156,344	150,416	144,296

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,30%	0,86%	0,95%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,17%	0,14%	0,19%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,97%	2,31%	3,37%	3,72%	3,66%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 4.699.342, un actif net de D : 4.665.475 et un bénéfice de D : 30.196.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>4 297 872</u>	<u>2 537 909</u>
Actions et droits rattachés		4 297 872	2 537 909
Placements monétaires et disponibilités		<u>401 470</u>	<u>710 688</u>
Disponibilités		401 470	710 688
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>4 699 342</u></u>	<u><u>3 248 597</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	27 179	21 464
Autres créditeurs divers	6	6 688	5 457
TOTAL PASSIF		<u><u>33 867</u></u>	<u><u>26 921</u></u>
ACTIF NET			
Capital	7	4 568 726	3 241 374
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		96 749	(19 698)
ACTIF NET		<u><u>4 665 475</u></u>	<u><u>3 221 676</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>4 699 342</u></u>	<u><u>3 248 597</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	8	128 192	7 976
Dividendes		128 192	7 976
Revenus des placements monétaires	9	5 232	569
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		133 424	8 545
Charges de gestion des placements	10	(29 527)	(21 464)
REVENU NET DES PLACEMENTS		103 897	(12 919)
Autres charges	11	(11 659)	(6 142)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 238	(19 061)
Régularisation du résultat d'exploitation		4 511	(637)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		96 749	(19 698)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 511)	637
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(326 424)	77 206
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		334 871	140 409
Frais de négociation de titres		(70 489)	(22 923)
RESULTAT DE L'EXERCICE		30 196	175 631

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	30 196	175 631
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	92 238	(19 061)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(326 424)	77 206
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	334 871	140 409
Frais de négociation de titres	(70 489)	(22 923)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 413 603	2 946 045
Souscriptions		
- Capital	1 336 685	2 844 690
- Régularisation des sommes non distribuables	193 295	101 992
- Régularisation des sommes distribuables	4 837	(637)
Rachats		
- Capital	(105 672)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 216)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(326)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 443 799	3 121 676
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 221 676	100 000
En fin d'exercice	4 665 475	3 221 676
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	294 469	10 000
En fin d'exercice	406 303	294 469
VALEUR LIQUIDATIVE	11,483	10,941
TAUX DE RENDEMENT	4,95%	9,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une

plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 4.297.872 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		4 547 090	4 297 872	92,12%
ATTIJARI BANK	8 884	410 081	380 209	8,15%
ASSAD	60 000	530 565	463 380	9,93%
BH	26 900	453 576	342 545	7,34%
BIAT	20	2 364	2 388	0,05%
EURO CYCLES	10 268	218 632	191 508	4,10%
MPBS	100 000	329 084	335 500	7,19%
HANNIBAL LEASE	10 000	78 326	76 000	1,63%
ONE TECH HOLDING	2 500	32 829	39 975	0,86%
S.A.H	37 500	442 828	428 250	9,18%
SFBT	18 800	381 004	442 928	9,49%
SOTUVER	34 072	288 061	300 072	6,43%
TELNET HOLDING	40 000	370 116	384 400	8,24%
UIB	17 500	525 649	413 998	8,87%
UNIMED	9 326	75 240	77 508	1,66%
TL	10 000	130 360	144 580	3,10%
LAND OR	30 500	278 275	274 531	5,88%
TLS DS	10 000	100	100	0,00%
TOTAL		4 547 090	4 297 872	92,12%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	2 460 703	77 206	2 537 909	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	11 088 591		11 088 591	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(9 002 204)		(9 002 204)	334 871
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(326 424)	(326 424)	
Soldes au 31 décembre 2018	4 547 090	(249 218)	4 297 872	334 871

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 27.179 contre D : 21.464 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	6 942	5 123
Rémunération variable du gestionnaire	15 316	15 316
Rémunération du dépositaire	4 921	1 025
Total	27 179	21 464

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 6.688, contre D : 5.457 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	392	237
Rémunération du CAC	6 143	4 620
Autres	153	600
Total	6 688	5 457

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 241 374
Nombre de parts émises	294 469
Nombre de copropriétaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	1 336 685
Nombre de parts émises	121 434
Nombre de copropriétaires nouveaux	394

Rachats effectués

Montant	(105 672)
Nombre de parts rachetées	(9 600)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(326 424)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	334 871
Régularisation des sommes non distribuables	185 560
Frais de négociation de titres	(70 489)
Résultat incorporé à la V.L	(19 698)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 481)

Capital au 31-12-2018

Montant	4 568 726
Nombre de parts	406 303
Nombre de copropriétaires	1 217

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 128.192, contre D : 7.976 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	128 192	7 976
TOTAL	128 192	7 976

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 5.232, contre D : 569 eu 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	2018	2017
Intérêts des dépôts à vue	5 232	569
TOTAL	5 232	569

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 29.527, contre 21.464 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	24 606	5 123
Rémunération variable du gestionnaire	-	15 316
Rémunération du dépositaire	4 921	1 025
Total	29 527	21 464

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 11.659, contre D : 6.142 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	6 422	4 620
Redevance du CMF	4 135	868
Services bancaires et assimilés	671	-
Autres	431	654
Total	11 659	6 142

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	0,328	0,029
Charges de gestion des placements	(0,073)	(0,073)
Revenus net des placements	0,256	0,044
Autres charges	(0,029)	(0,021)
Résultat d'exploitation (1)	0,227	(0,065)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	0,238	(0,067)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,803)	0,262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,824	0,477
Frais de négociation de titres	(0,173)	(0,078)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,153)	0,661
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,074	0,596
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,153)	0,661
Régularisation du résultat non distribuable	0,457	0,346
Sommes non distribuables de l'exercice	0,304	1,008
Valeur liquidative	11,483	10,941
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,65%	0,70%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	(0,64%)

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness
Immeuble Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

GROUPE ONE TECH



Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2018 Chiffres présentés en dinars

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	B1	16 079 697	16 617 113
Immobilisations incorporelles	B2	6 652 165	6 094 228
Amort & Prov Immobilisations incorporelles	B2	(5 201 031)	(4 590 263)
S/TOTAL		17 530 831	18 121 078
Immobilisations corporelles		361 462 295	312 839 966
Amort & Prov Immobilisations corporelles		(185 491 662)	(163 572 618)
S/TOTAL	B3	175 970 633	149 267 348
Titres mis en équivalence	B4	5 073 772	4 013 808
Immobilisations financières		8 735 812	6 393 088
Provisions Immobilisations financières		(1 293 320)	(1 289 275)
S/TOTAL	B5	7 442 492	5 103 813
Total des actifs immobilisés		206 017 728	176 506 047
Autres actifs non courants	B6	8 427 421	4 010 519
Total des actifs non courants		214 445 149	180 516 566
ACTIFS COURANTS			
Stocks		144 378 186	127 786 422
Provisions Stocks		(6 215 023)	(4 861 241)
S/TOTAL	B7	138 163 163	122 925 181
Clients et comptes rattachés		219 738 205	187 321 468
Provisions Clients et comptes rattachés		(10 773 214)	(10 151 948)
S/TOTAL	B8	208 964 991	177 169 520
Autres actifs courants	B9	23 234 305	17 449 288
Placements et autres actifs financiers	B10	40 804 482	19 347 207
Liquidités et équivalents de liquidités	B11	47 839 931	40 150 526
Total des actifs courants		459 006 872	377 041 722
TOTAL DES ACTIFS		673 452 021	557 558 288

GRUPE ONE TECH

Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en dinars



CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves		141 580 702	99 817 024
Autres capitaux propres		84 359 207	97 880 842
Total des capitaux propres s avant résultat de l'exercice		279 539 909	251 297 866
Résultat de l'exercice		57 325 333	42 036 145
Total des capitaux propres s avant affectation	B12	336 865 242	293 334 011
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		25 166 649	20 389 513
Résultat des minoritaires		8 310 136	6 588 632
Total des intérêts minoritaires	B13	33 476 785	26 978 145
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilés	B14	109 157 664	64 195 347
Provisions pour risques et charges	B15	2 407 095	3 484 082
Total des passifs non courants		111 564 759	67 679 429
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B16	119 274 600	102 660 679
Autres passifs courants	B17	36 359 614	31 550 596
Concours bancaires et autres passifs financiers	B18	35 911 021	35 355 428
Total des passifs courants		191 545 235	169 566 703
Total des passifs		303 109 994	237 246 132
Total capitaux propres et passif		673 452 021	557 558 288

GROUPE ONE TECH



Etat de résultat consolidé Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 Chiffres présentés en dinars

RUBRIQUES	Notes	A fin décembre 2018	A fin décembre 2017
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	838 630 128	698 709 037
Autres produits d'exploitation	R2	1 580 105	901 195
Production immobilisée	R3	447 071	350 966
Total des produits d'exploitation		840 657 304	699 961 198
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R4	355 093	25 091 122
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R5	(628 619 535)	(545 556 913)
Charges de personnel	R6	(80 412 935)	(70 437 826)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(25 854 534)	(21 658 989)
Autres charges d'exploitation	R8	(40 967 033)	(37 692 267)
Total des charges d'exploitation		(775 498 944)	(650 254 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 158 360	49 706 325
Charges financières nettes	R9	4 484 268	3 449 697
Produits des placements	R10	2 554 106	1 774 588
Autres gains ordinaires	R11	1 546 109	987 929
Autres Pertes ordinaires	R12	(1 146 966)	(699 243)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		72 595 877	55 219 296
Impôt sur les bénéfices	R13	(7 354 434)	(6 274 610)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDES		65 241 443	48 944 686
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R14	(665 939)	(659 513)
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	R15	1 059 965	339 604
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		65 635 469	48 624 777
Quote-part des intérêts minoritaires		(8 310 136)	(6 588 632)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		57 325 333	42 036 145

GROUPE ONE TECH

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en dinars



	A fin décembre 2018	A fin décembre 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	65 635 469	48 624 777
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements & provisions	26 354 540	24 502 571
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	665 940	659 513
- Variation des stocks et en cours	(16 149 008)	(34 096 143)
- Variation des créances	(30 882 293)	(44 503 905)
- Variation des autres actifs non courants	(6 306 720)	(1 764 760)
- Variation des autres actifs courants	(5 672 284)	(1 213 906)
- Variation des placements et autres actifs financiers	(21 528 873)	(1 733 244)
- Variation des fournisseurs	12 276 110	26 616 149
- Variation des autres passifs courants	3 160 834	758 488
- Variation des autres passifs financiers	(4 302 904)	12 516 959
- Plus ou moins value de cession	(1 775 404)	(565 018)
- Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	(1 520 500)	(798 667)
- Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(1 059 965)	(339 604)
- Plus ou moins value sur cession d'actions propres	-	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	18 894 942	28 663 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(41 451 943)	(39 468 451)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 411 152	491 092
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 416 723)	(407 089)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 347 652	2 231 334
Variation du périmètre de consolidation	332 977	(224 780)
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	(40 776 885)	(37 377 894)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	(18 757 162)	(15 853 200)
Encaissement subvention d'investissement	2 726 434	2 091 038
Encaissement provenant des emprunts	63 062 693	28 668 777
Remboursement d'emprunts	(17 910 801)	(11 759 981)
Cession (acq.) d'actions propres	-	-
Variation des billets de trésorerie	-	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	29 121 164	3 146 634
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(44 540)	91 758
Effet des modifications comptables sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	(545 471)
Effet de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	7 194 681	(6 021 763)
Trésorerie au début de l'exercice	37 821 740	43 843 503
Trésorerie à la clôture de l'exercice	45 016 421	37 821 740

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé des sociétés suivantes :

- **ONE TECH HOLDING S.A.** « OTH » : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A.** « TC » : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIE S.A.** « ACT » : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A.** « FUBA » : société filiale.
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale.
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL S.A.** « TTEI » : société filiale.
- **TECHNIPLAST INDUSTRIE S.A.** « TECHNIPLAST » : société filiale.
- **ONE TECH GMBH** : société filiale (Allemagne).
- **ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING SARL** : « OTMA » : société filiale.

Pôle télécom

- **ONE TECH MOBILE S.A.** « OTM » : société filiale.
- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS S.A.** « OTBS » : société filiale.
- **FILODOXIA** : Société filiale (France).
- **SYSTEL SA** : société filiale.
- **ONE TECH AFRICA SA** : co-entreprise (côte d'ivoire).

Autres activités

- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S. S.A.** « HELIOFLEX » : société filiale.
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A.** « OTEC » : entreprise associée.
- **ONE TECH 2S** : société filiale.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le détail de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
ONE TECH MOBILE	69,996%	-	69,996%	69,996%	Exclusif	Intégration globale
FUBA	99,995%	-	99,995%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,453%	-	92,453%	92,453%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,991%	-	99,991%	99,991%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	79,980%	-	79,980%	79,980%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	95,880%	-	95,880%	95,880%	Exclusif	Intégration globale
OT2S		50,960%	50,960%	46,251%	Exclusif	Intégration globale
FILODOXIA	-	100%	100%	92,975%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	92,650%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40%	-	40%	40%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100%	100%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
OTMA		99,999%	99,999%	89,985%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH AFRICA		50%	50%	46,383%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « STUCOM », « SALGETEL », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « PROGRES TECHNOLOGIES » et « TUNISIE FLOWER » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers « ONE TECH GMBH », « ONE TECH AFRICA », « FILODOXIA » et « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

Les sociétés AUTO CABLES TUNISIE et ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par TUNISIE CABLES, FUBA, OTBS et TTEI ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition. Ce traitement n'affecte pas les comptes de résultat ainsi que la trésorerie du groupe courant la période concernée.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)

- Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VI- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Goodwill local	13 366 028	13 366 028
Amort Goodwill Local	(7 619 194)	(6 978 569)
Sous total 1	5 746 834	6 387 459
Ecart d'acquisition	4 252 117	4 123 592
Amort Ecart d'acquisition	6 080 746	6 106 062
Sous total 2	10 332 863	10 229 654
Total	16 079 697	16 617 113

Le tableau récapitulant la détermination de l'écart d'acquisition par société et par lot d'acquisition se présente comme suit :

Ecart d'acquisition / Entités	V.B 31 décembre 2018	Amort. Antérieurs	Dotation	Cumulé au 31 décembre 2018	Valeur Nette
-1- Titres détenus par OTH					
ONE TECH MOBILE	731 944	(186 039)	(36 598)	(222 637)	509 307
FUBA	6 423 379	(1 632 613)	(321 170)	(1 953 783)	4 469 596
TUNISIE CABLES	(1 401 601)	1 793 777	348 690	2 142 467	740 866
TTEI	3 653 020	(34 027)	(50 140)	(84 167)	3 568 853
ELEONETECH	779 308	(198 076)	(38 966)	(237 042)	542 266
TECHNIPLAST	(704 410)	358 071	70 440	428 511	(275 899)
HELIOFLEX	445 895	(113 329)	(22 294)	(135 623)	310 272
OTBS	(6 323 411)	6 255 998	57 122	6 313 120	(10 291)
Total	3 604 124	6 243 762	7 084	6 250 846	9 854 970
-2- Titres détenus par OTBS					
SYSTEL	647 993	(137 700)	(32 400)	(170 100)	477 893
Total	647 993	(137 700)	(32 400)	(170 100)	477 893
-3- Ecart d'acquisition opérations de fusion					
TUNISIE CABLES	6 117 904	(3 627 156)	(305 896)	(3 933 052)	2 184 852
ELEONETECH	300 000	(240 000)	(15 000)	(255 000)	45 000
OTBS	6 948 124	(3 111 413)	(319 728)	(3 431 142)	3 516 982
Total	13 366 028	(6 978 569)	(640 624)	(7 619 194)	5 746 834
Total Général	17 618 145	(872 507)	(665 940)	(1 538 448)	16 079 697

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Logiciels	5 499 913	4 940 035
Concessions de brevets	21 727	21 727
Recherches et Développements	118 801	118 801
Transferts Technologiques	998 703	998 703
Immobilisations incorporelles en cours	13 021	14 962
Sous total	6 652 165	6 094 228
Amort Logiciels	(4 063 878)	(3 457 833)
Amort Concessions de brevets	(19 649)	(18 010)
Amort recherches et développements	(118 801)	(115 717)
Amort Transfert Technologique	(998 703)	(998 703)
Sous total	(5 201 031)	(4 590 263)
Total	1 451 134	1 503 965

3) Immobilisations corporelles

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Terrains	15 962 995	15 962 995
Constructions	45 701 073	42 812 883
Matériel et Outillage	244 358 754	206 421 590
Agencement, Aménagement & Installation	35 154 523	30 122 880
Immobilisations en cours	2 127 376	1 101 772
Matériel de bureau & Informatique	10 423 367	8 788 851
Matériel de transport	7 734 207	7 628 995
Sous total	361 462 295	312 839 966
Amort Constructions	(21 165 793)	(18 803 957)
Amort Matériel et outillages industriels	(131 425 541)	(115 029 199)
Amort Agencement, Aménagement & Installation	(19 507 008)	(17 568 022)
Amort Matériels de bureau & Informatique	(8 058 700)	(7 158 044)
Amort Matériel de transport	(5 334 620)	(5 013 396)
Sous total	(185 491 662)	(163 572 618)
Total	175 970 633	149 267 348

Le tableau des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31 Décembre 2018 se détaille comme suit :

GRUPE ONE TECH HOLDING
ONETECH
Tableau de variation des immobilisations
Arrêté au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en milliers de dinars


DESIGNATIONS	V. Brute au 31/12/2017	Acquis	Sortie Cession	Recalass	Variation des Cours de change	V. Brute au 31/12/2018	Amort. Cumulé 31/12/2017	Dotation	Sortie Cession	Recalass	Variation périmètre	Variation des Cours de change	Amort. Cumulé 31/12/2018	VCN Au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles														
Logiciels	4 940 035	5 9954	-	5 606	34 318	5 499 913	(3 457 833)	(595 479)	-	-	-	(10 567)	(4 063 879)	1436 034
Concessions de brevets	21727	-	-	-	-	21727	(18 010)	(1638)	-	-	-	-	(19 648)	2 079
Recherches et Développements	118 801	-	-	-	-	118 801	(15 717)	(3 084)	-	-	-	-	(118 801)	-
Transferts Technologiques	998 703	-	-	-	-	998 703	(998 703)	-	-	-	-	-	(998 703)	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	11 962	13 021	-	(11 962)	-	13 021	-	-	-	-	-	-	-	13 021
S/T Total	6 094 228	532 975	-	(9 356)	34 318	6 652 165	(4 590 263)	(600 201)	-	-	-	(10 567)	(5 201 031)	1 451 134
Immobilisations corporelles														
Terrains	15 962 995	-	-	-	-	15 962 995	-	-	-	-	-	-	-	15 962 995
Constructions	42 812 883	867 041	(200)	2 021 349	-	45 701 073	(18 803 957)	(2 276 270)	-	-	-	(85 566)	(21 165 793)	24 535 280
Matériel et Outillage	206 421 590	33 220 286	(117 857)	10 819	4 823 916	244 358 754	(15 029 199)	(5 967 976)	116 369	-	-	(574 735)	(13 142 541)	112 933 213
Agencement, Aménagement & Installation	30 122 880	4 480 921	-	10 001	540 721	35 154 523	(17 568 022)	(1928 427)	11	-	-	(10 570)	(19 507 008)	15 647 515
Matériel de transport	7 628 995	952 820	(847 608)	-	-	7 734 207	(5 013 396)	(973 042)	651 811	-	-	-	(5 334 620)	2 399 587
Matériel de bureau & Informatique	8 788 851	1 537 566	(7 666)	-	14 616	10 423 367	(7 158 044)	(887 782)	-	-	-	(12 874)	(8 058 700)	2 364 667
Immobilisations en cours	1 011 772	3 058 417	-	(2 032 813)	-	2 027 376	-	-	-	-	-	-	-	2 027 376
S/T Total	312 839 966	44 117 051	(973 331)	9 356	5 469 253	361 462 295	(163 572 618)	(22 033 497)	798 198	-	-	(683 745)	(185 491 662)	175 970 633
Total Général	318 934 194	44 650 026	(973 331)	-	5 503 571	368 114 460	(168 162 881)	(22 633 698)	798 198	-	-	(694 312)	(190 692 693)	177 421 767

4) Titres mis en équivalence

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Titres mis en équivalence AUTO CABLES	5 055 983	3 995 718
Titres mis en équivalence ONE TECH EC	17 789	18 090
Total	5 073 772	4 013 808

5) Immobilisations financières

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Titres de participation	7 690 778	5 568 680
Dépôts et cautionnements	1 019 810	793 793
Personnel, avances et prêts	25 224	30 615
Sous total	8 735 812	6 393 088
Moins : Provisions sur titres de participation	(1 293 320)	(1 289 275)
Sous total	(1 293 320)	(1 289 275)
Total	7 442 492	5 103 813

6) Autres actifs non courants

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Charges à répartir	2 417 189	1 358 737
Frais préliminaires	5 142 418	4 952 676
Ecart de conversion sur Emprunt	4 357 538	0,000
Résorption des charges reportées	(3 489 724)	(2 300 894)
Total	8 427 421	4 010 519

7) Stocks

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Stocks de pièces de rechange	9 089 813	8 055 497
Stocks de matières premières et consommables	57 635 584	42 630 887
Stocks de produits finis et en cours	64 871 708	63 589 553
Stocks de marchandises	12 781 081	13 510 485
Sous total	144 378 186	127 786 422
Prov Stocks de marchandises	(3 747 598)	(2 781 552)
Prov Stocks de matières premières et consommables	(1 546 659)	(1 277 265)
Prov Stocks de produits finis et travaux en cours	(113 424)	(65 253)
Prov Stocks de pièces de rechange	(807 342)	(737 171)
Sous total	(6 215 023)	(4 861 241)
Total	138 163 163	122 925 181

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Clients ordinaires	198 721 770	165 056 607
Clients chèques et effets en portefeuille	10 953 973	12 607 657
Clients douteux et litigieux	10 062 462	9 657 204
Sous total	219 738 205	187 321 468
Moins : Provisions clients	(10 773 214)	(10 151 948)
Sous total	(10 773 214)	(10 151 948)
Total	208 964 991	177 169 520

9) Autres actifs courants

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Personnel, prêts et avances	753 801	998 183
État, crédit de TVA	4 530 143	1 748 138
Autres débiteurs divers	-	100 000
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	2 203 672	2 649 315
Débiteurs divers	909 408	1 122 474
Produits à recevoir	3 238 813	2 288 950
Ecart de conversion	-	608 880
Charges constatées d'avance	1 840 081	1 296 000
Caution douanière	59 452	59 452
État, crédit d'IS	7 359 830	5 339 441
Fournisseurs, avances et acomptes	2 824 953	1 716 303
Provisions sur Débiteurs Divers	(485 848)	(477 848)
Total	23 234 305	17 449 288

10) Placements et actifs financiers

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Prêt courant	148 070	118 513
Provisions sur actifs financiers	(5 450)	(5 450)
Titres BVMT & SICAV	1 760 047	3 062 170
Placements courants	38 764 975	16 043 992
Intérêts courus sur placements	136 840	127 982
Total	40 804 482	19 347 207

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Banques EUR	37 534 001	30 492 723
Banques TND	4 832 087	7 726 238
Banques USD	5 391 990	1 573 013
Caisses	26 953	18 882
Régies d'avance	54 900	339 670
Total	47 839 931	40 150 526

12) Capitaux propres

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Capital social	53 600 000	53 600 000
Réserves consolidés	141 580 702	99 817 024
Prime d'émission	77 157 652	93 237 652
Réserves de conversion groupe	2 638 012	1 241 856
Subventions d'investissement	4 563 543	3 401 334
Résultat de l'exercice	57 325 333	42 036 145
Total	336 865 242	293 334 011

13) Intérêts minoritaires

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Réserves des minoritaires	25 166 649	20 389 513
Résultat des minoritaires	8 310 136	6 588 632
Total	33 476 785	26 978 145

Le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH



Tableau de variation des capitaux propres

Arrêté au 31 Décembre 2018

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Capital social	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des CP	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total des intérêts minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	53 600 000	93 237 652	4 643 190	99 817 024	42 036 145	293 334 011	20 389 513	6 588 632	26 978 145
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	-	42 036 145	(42 036 145)	-	6 588 632	(6 588 632)	-
Dividendes versés	-	(16 080 000)	-	(538 530)	-	(16 618 530)	(2 201 738)	-	(2 201 738)
Augmentation de capital	-	-	-	263 067	-	263 067	177 335	-	177 335
Autres Reclassements	-	-	-	6 935	-	6 935	(16 239)	-	(16 239)
Variation des subventions	-	-	1 162 209	-	-	1 162 209	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	1 396 156	-	-	1 396 156	160 382	-	160 382
Variation du périmètre	-	-	-	(3 939)	-	(3 939)	68 764	-	68 764
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	57 325 333	57 325 333	-	8 310 136	8 310 136
Situation à fin 2018	53 600 000	77 157 652	7 201 555	141 580 702	57 325 333	336 865 242	25 166 649	8 310 136	33 476 785

14) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Emprunts bancaires	98 845 786	64 029 312
Emprunts leasing	186 978	166 035
Fournisseurs d'immobilisation à LT	10 124 900	
Total	109 157 664	64 195 347

15) Provisions

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Provision pour risques et charges	2 407 095	3 484 082
Total	2 407 095	3 484 082

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Fournisseurs d'exploitation	109 427 879	96 552 771
Fournisseurs d'immobilisations	5 059 871	1 848 402
Fournisseurs, factures non parvenues	4 786 850	4 259 506
Total	119 274 600	102 660 679

17) Autres passifs courants

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Clients, avances et acomptes	3 250 619	3 409 282
Créditeurs divers	1 272 090	931 024
Dividendes à payer	63 106	-
CNSS	4 914 107	4 501 660
Etat, impôts et taxes	6 484 525	6 519 343
Personnel, charges à payer	4 492 331	3 480 539
Personnel, rémunérations dues	3 242 749	2 598 093
Charges à payer	3 983 530	2 984 769
Produits constatés d'avance	611 653	159 022
Provisions courantes	5 296 490	4 142 792
Impôts différés - passif	2 748 414	2 824 072
Total	36 359 614	31 550 596

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Découverts bancaires	2 823 510	2 328 786
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	15 251 533	11 301 035
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	97 111	107 495
Emprunt courant lies cycle d'exploitation	17 206 769	21 223 263
Chèques à payer	25 108	20 871
Intérêts courus sur emprunts	506 990	373 978
Total	35 911 021	35 355 428

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Chiffre d'affaires Export - produits finis	651 793 737	528 622 437
Chiffre d'affaires Export - marchandises	1 307 400	80 505
Chiffre d'affaires Export - prestation de services	5 789 532	5 548 951
Chiffre d'affaires Export - travaux	9 890 524	5 548 867
Chiffre d'affaires Local - produits finis	132 319 564	125 599 529
Chiffre d'affaires Local - marchandises	29 350 025	27 126 404
Chiffre d'affaires Local - prestation de services	2 409 765	1 669 957
Autres revenus	5 769 581	4 512 387
Total	838 630 128	698 709 037

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Produits des activités annexes	59 605	118 711
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	1 520 500	782 484
Total	1 580 105	901 195

3) Production immobilisée

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Production immobilisée	447 071	350 966
Total	447 071	350 966

4) Variation des stocks des produits finis et encours

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Variation des stocks des produits finis et des encours	355 093	25 091 122
Total	355 093	25 091 122

5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Achats - matières et consommables	(563 606 994)	(487 186 579)
Variation de stocks - matières et consommables	15 971 214	9 042 172
Variation de stocks - marchandises	(7 769 771)	(2 438 713)
Achats - marchandises	(46 662 639)	(42 257 777)
Achats - pièces de rechanges	(9 326 546)	(7 187 058)
Variation de stocks - pièces de rechanges	536 841	(477 950)
Electricités & eaux	(12 891 101)	(10 915 656)
Carburants	(102 193)	(359 716)
Divers achats non stockés	(3 401 240)	(3 404 733)
Achats de travaux et sous-traitances	(1 275 002)	(494 292)
Achats petits matériels et outillages	(92 104)	(139 742)
Total	(628 619 535)	(545 556 913)

6) Charges de personnel

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Salaires bruts	(66 839 969)	(58 440 464)
Charges sociales légales	(10 901 591)	(9 871 103)
Autres charges personnel	(2 671 375)	(2 126 259)
Total	(80 412 935)	(70 437 826)

7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Dotations aux amortissements	(24 443 357)	(20 168 905)
Dotations aux provisions	(4 836 530)	(3 465 590)
Reprises sur provisions	3 425 353	1 975 506
Total	(25 854 534)	(21 658 989)

8) Autres charges d'exploitation

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Entretien et réparation	(4 114 356)	(3 210 834)
Jetons de présence	(592 499)	(712 000)
Charges de location	(1 940 613)	(1 580 361)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 344 241)	(3 966 434)
Autres services extérieurs	(2 063 402)	(3 462 465)
Déplacement, missions, réceptions	(3 139 481)	(2 234 618)
Frais de formation	(689 709)	(697 762)
Frais de télécommunication	(640 207)	(604 256)
Frais de transport	(16 278 324)	(14 551 364)
Impôts et taxes	(1 825 189)	(1 850 294)
Personnel extérieur à l'entreprise	(333 275)	(208 212)
Primes d'assurances	(2 841 017)	(2 580 524)
Publicité, publication et relation publique	(1 065 960)	(992 910)

Services bancaires et assimilés	(972 987)	(970 690)
Sous-traitance générale	(125 773)	(69 543)
Total	(40 967 033)	(37 692 267)

9) Charges financières nettes

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Charges d'intérêts	(7 557 880)	(5 723 561)
Pertes de changes	(18 380 850)	(13 296 386)
Autres charges financières	(257 346)	(254 183)
Gains de changes	30 680 344	22 787 578
Charges nettes sur cession de VM	-	(63 751)
Total	4 484 268	3 449 697

10) Produits des placements

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Plus-value de cession de titres	1 133 816	513 139
Produits des placements	1 420 290	1 261 449
Total	2 554 106	1 774 588

11) Autres gains ordinaires

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Autres gains sur éléments non récurrents	900 564	864 075
Plus-values de cession d'immobilisations corp et incorp	645 545	123 854
Total	1 546 109	987 929

12) Autres pertes ordinaires

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Autres pertes sur éléments non récurrents	(1 143 010)	(691 019)
Moins-values de cession d'immobilisations corp et incorp	(3 956)	(8 224)
Total	(1 146 966)	(699 243)

13) Impôts sur les bénéfices

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Impôts sur les sociétés	(7 430 092)	(6 350 268)
Produits d'impôts différés	75 658	75 658
Total	(7 354 434)	(6 274 610)

14) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(665 939)	(659 513)
Total	(665 939)	(659 513)

15) Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence AUTO CABLES	1 060 265	344 091
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence ONE TECH EC	(300)	(4 487)
Total	1 059 965	339 604

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Variation
Régies d'avance	54 900	339 670	(284 770)
Banques TND	4 832 087	7 726 238	(2 894 151)
Banques EUR	37 534 001	30 492 723	7 041 278
Banques USD	5 391 990	1 573 013	3 818 977
Caisses	26 953	18 882	8 071
Sous total	47 839 931	40 150 526	7 689 405
	-		
Découverts bancaires	(2 823 510)	(2 328 786)	(494 724)
Total	45 016 421	37 821 740	7 194 681

Tunis, le 11 Avril 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la
Société ONE TECH HOLDING SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018**

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	673 452 021 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	57 325 333 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Ecart d'acquisition (Goodwill)

Selon les normes comptables tunisiennes, le groupe est tenue d'amortir le Goodwill sur une base systématique sur sa durée d'utilité. La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice pour traduire le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant du goodwill.

Les informations fournies par le groupe sur le goodwill figurent à la Note « IV- *Procédures suivies pour la préparation des états financiers consolidés* », qui expliquent que le goodwill est amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, le groupe a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

Le solde du goodwill provenant des titres OTBS s'élève, au 31 décembre 2018, à 3 506 691 TND. Ladite filiale a enregistré des résultats déficitaires au titre de la période postérieure à la date d'acquisition.

La direction du groupe a réalisé un test de dépréciation et a estimé que la durée d'utilité attendue du goodwill n'est pas significativement différente des estimations antérieures. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par le groupe. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure des écarts d'acquisition provenant des titres OTBS.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société ONE TECH HOLDING. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF
CABINET ZAHAF & ASSOCIES

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DE SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Abir Matmti et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 430 424	3 415 197
Moins: amortissements		<2 772 304>	<2 664 495>
	(1)	658 120	750 702
Immobilisations corporelles		120 824 070	117 571 508
Moins: amortissements		<92 070 510>	<86 701 101>
	(1)	28 753 560	30 870 407
Immobilisations financières		285 104	300 421
Moins: provisions		<189 570>	<189 570>
	(2)	95 534	110 851
Total des Actifs immobilisés		29 507 214	31 731 960
Total des actifs non courants		29 507 214	31 731 960
Actifs courants			
Stocks		17 893 785	14 306 527
Moins: provisions		<2 326 240>	<1 904 814>
	(3)	15 567 545	12 401 713
Clients et comptes rattachés		42 850 468	38 891 869
Moins: provisions		<8 755 627>	<8 240 132>
	(4)	34 094 841	30 651 737
Autres actifs courants		6 908 687	4 292 596
Moins: provisions		<132 345>	<132 345>
	(5)	6 776 342	4 160 251
Placements et autres actifs financiers	(6)	14 438	15 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	10 038 934	6 895 533
Total des actifs courants		66 492 100	54 124 412
TOTAL DES ACTIFS		95 999 314	85 856 372

BILAN :
LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Capitaux propres			
Capital social		37 691 950	36 476 100
Réserves		3 647 610	3 658 172
Réserves Consolidées		1 412 091	80 632
Subventions reçues		410 555	644 869
Fond social		27 687	31 486
Résultats reportés		104 030	-
Intérêts Minoritaires		109 915	110 617
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 403 838	41 001 876
Résultat de l'exercice		12 351 657	9 207 445
<i>Part du groupe</i>		<i>11 863 367</i>	<i>8 808 005</i>
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		<i>488 290</i>	<i>399 440</i>
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 355 725	1 215 850
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	55 755 495	50 209 321
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	2 029 528	1 404 586
Autres passifs financiers	(10)	9 619 035	12 894 748
Provisions		88 335	88 335
Total des passifs non courants		11 736 898	14 387 669
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	18 019 482	13 225 177
Autres passifs courants	(12)	9 168 334	6 237 852
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	1 319 105	1 796 353
Total des passifs courants		28 506 921	21 259 382
Total des passifs		40 243 819	35 647 051
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		95 999 314	85 856 372

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Revenus	(14)	91 437 333	80 460 782
Coût des ventes	(15)	<57 066 737>	<49 960 620>
Marge brute		34 370 596	30 500 162
Autres produits d'exploitation	(16)	237 808	656 047
Frais de distribution	(17)	<4 878 197>	<4 106 108>
Frais d'administration	(18)	<11 608 600>	<11 621 558>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 838 709>	<2 453 904>
Résultat d'exploitation		14 282 898	12 974 639
Charges financières nettes	(20)	<1 408 158>	<1 489 182>
Autres gains ordinaires		5 658 429	778 517
Autres pertes ordinaires		<1 667 466>	<298 198>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 865 703	11 965 776
Impôt sur les bénéfices	(21)	<4 514 046>	<2 758 331>
Résultat des activités ordinaires après impôt		12 351 657	9 207 445
Résultat net de l'exercice		12 351 657	9 207 445
Résultat Consolidé Part du Groupe		11 863 367	8 808 005
Part des minoritaires		488 290	399 440

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisien)

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	97 833 625	88 943 552
Intérêts reçus	13 891	13 433
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<79 816 211>	<69 487 388>
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	-	80 107
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<7 637 956>	<7 272 378>
Intérêts payés	<560 120>	<420 261>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 833 229	11 857 065
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<3 264 999>	<3 259 792>
Encaissements sur cession d'immobilisations	2 560 827	177 740
Décaissements pour acquisition d'immob. financières	<14 000>	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	20 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<698 172>	<3 082 052>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	262 735	175 545
Décaissement dépôt de garantie	<87 514>	<27 762>
Dividendes et autres distributions payés	<5 978 663>	<5 227 075>
Encaissement d'emprunts	7 200 000	5 300 000
Remboursement d'emprunts	<7 381 033>	<7 950 000>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<5 984 475>	<7 729 292>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	395 752	355 383
Variation de trésorerie	3 546 334	1 401 104
Trésorerie au début de l'exercice	5 760 809	4 359 705
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 307 143	5 760 809

Notes aux Etats Financiers

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	79 582	51 842	9 961
Air Liquide Tunisie Services	59 182	5 331	4 488
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	693	60	62
Air Liquide SPECNA	6 455	897	732

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna : filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2017	Acquisition	Virement de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	3 415 197	-	15 227	-	3 430 424
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 295 931	-	15 227	-	2 311 158
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	117 571 508	5 189 374	<15 227>	<1 921 585>	120 824 070
Terrains	909 214	-	-	<1 920>	907 294
Constructions	4 227 842	187 899	270 578	<290 662>	4 395 657
Matériel et outillage	48 452 195	302 616	2 336 936	<325 284>	50 766 463
Matériel de transport	5 880 340	1 067 603	406 422	<864 571>	6 489 794
M.M.B & A.A.I	16 077 672	6 907	259 287	<439 148>	15 904 718
Emballages	39 687 086	-	1 092 804	-	40 779 890
Immobilisations encours	2 337 159	3 624 349	<4 381 254>	-	1 580 254
Total	120 986 705	5 189 374	-	<1 921 585>	124 254 494

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2017	Dotations 2018	Autres variations	Amortissements au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	2 664 495	107 809	-	2 772 304
Survaleur	476 670	52 963	-	529 633
Logiciels	2 187 825	54 846	-	2 242 671
Immobilisations corporelles	86 701 101	6 404 345	<1 034 936>	92 070 510
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 302 625	339 011	<75 091>	2 566 545
Matériel et outillage	35 321 598	3 596 981	<27 398>	38 891 181
Matériel de transport	4 223 833	756 617	<864 571>	4 115 879
M.M.B & A.A.I	11 767 018	270 766	<67 877>	11 969 907
Emballages	33 086 027	1 440 970	1	34 526 998
Total	89 365 596	6 512 154	<1 034 936>	94 842 814

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	30 000	50 000
Prêts au personnel (b)	59 011	60 636
Dépôts et cautionnements	182 538	176 230
Total brut	285 104	300 421
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	95 534	110 851

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Gaz	4 403 728	2 656 372
Matériel de soudage	3 078 307	2 570 767
Matériel médical	5 511 471	3 873 632
Matières premières	353 806	283 279
Matières consommables	3 666 577	3 456 586
Matériels gaz	721 043	651 653
Marchandises en transit	157 641	795 695
Travaux en-cours	1 212	18 543
Total brut	17 893 785	14 306 527
Provision pour dépréciation des stocks	<2 326 240>	<1 904 814>
Total net	15 567 545	12 401 713

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Clients	30 641 014	26 718 308
Clients, effets à recevoir	3 453 827	3 933 429
Clients douteux ou litigieux	8 755 627	8 240 132
Total brut	42 850 468	38 891 869
Provision pour dépréciation des comptes clients	<8 755 627>	<8 240 132>
Total net	34 094 841	30 651 737

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Etat, crédit de TVA	4 642 498	3 007 834
Impôt sur les sociétés à liquider	-	-
Consignations en douane	396 083	128 829
Charges comptabilisées d'avance	59 251	173 354
Autres actifs courants	1 810 855	982 579
Total brut	6 908 687	4 292 596
Provision pour dépréciation des autres actifs	<132 345>	<132 345>
Total net	6 776 342	4 160 251

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	12 260	13 000
Titres de placement	2 178	2 178
Total	14 438	15 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	9 994 320	6 868 218
UBCI	2 087	8 833
Caisses	39 903	15 858
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Total	10 038 934	6 895 533

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2017 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2017	Autres variations	Au 31 décembre 2018 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	36 476 100	-	1 215 850	37 691 950
Réserve légale	3 533 622	113 987	1	3 647 610
Autres réserves	124 550	<124 550>	-	-
Résultats reportés	-	104 030	-	104 030
Subvention d'investissement	644 869	-	<234 314>	410 555
Fond social	31 486	85 000	<88 799>	27 687
Réserves consolidées	80 632	1 831 047	<499 588>	1 412 091
Intérêts des minoritaires	110 617	-	<702>	109 915
Résultat de l'exercice	9 207 445	<9 207 445>	12 351 657	12 351 657
Compte spécial d'investissement	-	1 215 850	<1 215 850>	-
Total	50 209 321	<5 982 081>	11 528 255	55 755 495

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.507.678 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	891 193	59,11%
Banque de Tunisie	255 826	16,97%
Banque Nationale Agricole	166 784	11,06%
Autres	193 875	12,86%
Total	1 507 678	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 094 007	12 207 463
Dépôt fondant (b)	525 028	687 285
Total	9 619 035	12 894 748

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs d'exploitation	12 204 255	3 673 659
Fournisseurs d'immobilisations	837 341	1 420 513
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	4 975 056	7 962 445
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	-	106 539
Fournisseurs retenue de garantie	2 830	62 021
Total	18 019 482	13 225 177

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges à payer (a)	1 713 531	1 900 740
Produits constatés d'avance	509 443	532 471
C.N.S.S.	963 483	942 396
Compte courant d'associés (b)	859 487	87 063
Impôts et autres taxes	2 517 405	777 132
Autres créditeurs	2 604 985	1 998 050
Total	9 168 334	6 237 852

a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	730 753	1 134 724
Autres établissements bancaires	1 038	-
Intérêts échus non courus	55 000	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	532 314	661 629
Total	1 319 105	1 796 353

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Ventes de gaz	66 723 318	59 941 489
Ventes de matériels	24 714 015	20 519 293
Total	91 437 333	80 460 782

NOTE 15 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats consommés	38 742 923	32 455 304
Frais de personnel	6 779 059	5 747 384
Dotation aux provisions et amortissements	6 276 613	6 832 370
Autres charges directes	5 268 142	4 925 562
Total	57 066 737	49 960 620

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Produits divers d'exploitation	3 494	365 580
QP des subventions d'investissement inscrite au résultat	234 314	290 467
Total	237 808	656 047

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats non stockés	360 755	182 651
Frais de personnel	709 709	582 769
Services extérieurs	3 368 848	2 824 802
Dotations aux provisions et amortissements	438 885	515 886
Total	4 878 197	4 106 108

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Frais de personnel	6 373 570	6 146 185
Services extérieurs	4 121 187	4 279 154
Achats non stockés	380 264	382 838
Dotations aux provisions et amortissements	733 579	813 381
Total	11 608 600	11 621 558

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Redevances groupe	2 292 922	2 020 837
Services extérieurs	615 787	433 067
Dotations aux provisions et amortissements	930 000	-
Total	3 838 709	2 453 904

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Charges financières	2 967 684	2 648 283
Intérêts débiteurs des comptes courants	124 546	183 564
Pertes de change	2 305 534	2 106 208
Autres charges financières	537 604	358 511
Produits financiers	<1 559 526>	<1 159 101>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<14 265>	<11 086>
Gain de change	<1 545 261>	<1 148 015>
Charges financières nettes	1 408 158	1 489 182

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date 1^{er} janvier 2015, un contrat de services avec la société Air Liquide SA, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2018 relative à cette convention s'est élevée à 565.587 DT, le montant non encore réglé au 31 décembre 2018 est de 565.587 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 2.072.992 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 219.930 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2018 s'est élevé à 47.919 euros soit 153.521 DT.

- Aucune facturation n'a eu lieu en 2018 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 157.126 Euro soit 538.501 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2018	2017
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	184 188	330 628
Cautions sur marchés	6 086 391	4 513 663
Total	6 270 579	4 844 291

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37 RUE DES ENTREPRENEURS
Z.I. LA CHARGUIA II – 2035 ARIANA

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe AIR LIQUIDE TUNISIE comprenant le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **55.157.290 DT** y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à **11.863.367 DT** ainsi que la part des minoritaires de **598.205 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états.

financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2018

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 42.850.468 dinars et provisionnées à hauteur de 8.755.627 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Observation

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la société VITALAIRE se trouvent inférieurs à la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de

Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Tunis, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa